



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

RAPPORT ANNUEL 20 | 18
19

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du vice-président du Conseil	1
2	Message de la première dirigeante	3
3	Profil de l'entreprise	5
4	Gouvernance d'entreprise	7
5	Entreprise et rendement de l'entreprise	11
6	Commentaires et analyse de la direction	19
7	États financiers consolidés	29
8	Administrateurs et dirigeants	70

1.0 MESSAGE DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL



Rick Talvitie

Malgré la volatilité des échanges commerciaux, des déplacements et des taux de change, je suis très heureux d'annoncer que La Société des ponts fédéraux Limitée (appelée la SPFL ou la Société) continue de progresser à un bon rythme. En dépit des conditions économiques et des difficultés du marché, les volumes de trafic sur l'ensemble des ponts de la SPFL demeurent stables, bien qu'ils varient d'un emplacement à l'autre. Le maintien de la part de marché dans le secteur des véhicules de tourisme aussi bien que dans celui du trafic commercial le prouve. De plus, la situation financière de la Société est saine, ce qui lui permet de continuer ses investissements stratégiques et son approche proactive en matière de gestion des actifs.

Sous la direction du Conseil d'administration, la SPFL a connu des succès notables au cours de la dernière année. Confirmant notre approche, la note globale de la SPFL a été relevée de A à A+ avec des perspectives "stables" par la Standard & Poor's Financial Services LLC. En ce qui concerne les partenariats, le renouvellement de l'entente binationale relative au pont international de Sault Ste. Marie contribue à maintenir des relations fructueuses depuis des décennies.

Du point de vue du leadership, les derniers mois ont également été marqués par la confirmation de nos processus de planification de la relève et de la continuité, puisque plusieurs membres du Conseil et de la direction ont passé le flambeau à de nouveaux membres de l'équipe. Connie Graham, notamment, a démissionné de son poste de présidente du Conseil d'administration de la SPFL pour se concentrer sur des priorités externes à la Société. Madame Graham a d'abord été nommée membre du Conseil d'administration de l'ancienne SPFL en 2012, avant de devenir présidente du Conseil en 2014. Elle remplissait ses fonctions de présidente du Conseil d'administration de la société fusionnée depuis 2015.

De plus, après une brillante carrière dans la fonction publique et plus d'une décennie de service au sein de la Société, la présidente et première dirigeante Micheline Dubé a pris sa retraite bien méritée.

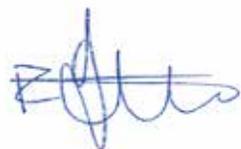
Lorsque je remercie Connie, Micheline et les autres membres sortants du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur engagement inconditionnels à l'égard de la SPFL au fil des années, le Conseil d'administration accueille de nouveaux membres dynamiques ayant des points de vue novateurs. Le solide cadre de gouvernance que la SPFL a mis en œuvre avec tant de diligence au cours des quatre dernières années rapporte des dividendes tandis que la transition de notre Conseil se fait en douceur.

La Société poursuit son orientation stratégique bien établie, axée sur l'efficacité et l'excellence organisationnelle. La SPFL s'engage à définir et à mettre en œuvre les solutions qui lui permettront d'améliorer ses services de façon continue, de minimiser et de gérer les risques opérationnels afin de bien se positionner pour l'avenir, et ce, quels que soient les défis à relever.

Parmi les membres du Conseil d'administration mentionnés ci-dessus, je quitte moi aussi mon poste. Ce fut un long et gratifiant parcours. Un parcours qui, je le dis en toute sincérité, est jalonné de grandes réalisations, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Ce message marque la fin de mon mandat au sein de la SPFL, de 2008 à 2019, où j'ai d'abord été administrateur de la Société du pont de la rivière Sainte-Marie (SPRSM), une ancienne filiale propriétaire de la partie canadienne du pont international de Sault Ste. Marie. En 2015, à la suite de la passation des actifs à la SPFL, j'ai été nommé membre du Conseil d'administration et j'ai participé activement à jeter les bases d'un portefeuille plus vaste de ponts fédéraux canadiens, essentiels aux passages en direction des États-Unis et aux échanges commerciaux. Je suis fier d'avoir rempli ces fonctions.

Je crois que les bonnes pratiques de gouvernance et de surveillance que nous avons mises en place assurent le succès futur de la Société. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration, l'équipe de direction de la SPFL et les employés pour leur professionnalisme et leur dévouement remarquables.



Rick Talvitie

Vice-président du Conseil d'administration de la SPFL

2.0 MESSAGE DE LA PREMIÈRE DIRIGEANTE



Natalie Kinloch

Le 1er février 2019, j'ai été nommée première dirigeante par le Gouverneur en conseil. C'est avec honneur et humilité que je relève le défi de diriger la société vers la prochaine décennie en faisant preuve d'excellence à l'égard de la gestion de ponts internationaux au Canada. Mon objectif est d'assurer une transition fluide et sans heurts de l'héritage laissé par ma prédécesseure de façon à ce que la SPFL puisse bâtir un avenir dynamique.

Ayant servi la SPFL depuis 2009, et plus récemment en tant que Chef des finances et de l'exploitation, je connais bien la Société, son personnel, ses plans et sa vision stratégique. En m'appuyant sur les succès antérieurs, mon objectif est de maintenir notre cap stratégique en matière d'excellence à l'égard de la gestion des ponts internationaux, et ce, en mettant l'accent sur quatre activités clés :

- la durabilité;
- des investissements ciblés en technologie;
- l'amélioration de l'expérience client; et
- des gains d'efficacité interne afin de réinvestir dans le plan en capital à long terme.

Je désire particulièrement exprimer ma profonde gratitude à Micheline Dubé, la présidente et première dirigeante sortante, qui a dirigé sans relâche la Société pendant plus d'une décennie, jusqu'à ce qu'elle prenne une retraite bien méritée. Puisqu'elle a dirigé la Société jusqu'en janvier 2019, je tiens à souligner qu'une grande partie des réalisations du rapport annuel de cette année ont été menées sous son intendance.

La SPFL est une société d'État fédérale solide qui cumule des résultats enviables. Pour maintenir notre élan, nous devons rester vigilants et exercer une diligence raisonnable en nous préparant aux défis futurs. Comme pour toutes les entreprises, il importe de renforcer notre capacité de résilience pour résister aux pressions externes, telles que la volatilité économique, les fluctuations monétaires et la concurrence accrue. L'évolution et la croissance opérationnelles sont nécessaires pour continuer de prospérer et de prendre de l'expansion.

Cette année, mon message d'ouverture souligne les réalisations suivantes, mais de nombreuses autres sont également mentionnées dans le rapport :

- Le programme ConneXion – un programme pour grands voyageurs basé sur la technologie RFID (identification par radio fréquence) (Point Edward)
- Le centre des opérations de sécurité – un centre qui surveille la sécurité et la gestion du trafic 24 h/24, 7 j/7 (Point Edward)
- La voie de retour d'urgence – une voie qui assure le retour sécuritaire et efficace de véhicules « non autorisés » et de véhicules d'urgence à destination et en provenance des États-Unis (Point Edward)
- La route internationale sur l'île Cornwall – la route a été complètement reconstruite et améliorée (Cornwall).
- La démolition de l'édifice administratif – conformément au plan directeur du pont Blue Water, l'ancien édifice administratif a été démoli pour faire place au développement futur (Point Edward).
- Le remboursement de la dette – la tendance à la baisse du remboursement de la dette se poursuit (l'entreprise).
- L'investissement dans les systèmes de gestion – afin d'accroître l'efficacité interne, des investissements ont été effectués en ressources humaines, en planification des effectifs et en intégration de la paie, ainsi qu'en gestion de l'information (l'entreprise).

Je suis fière du niveau élevé d'engagement, de professionnalisme et d'expertise dont font preuve nos employés au quotidien, ce qui contribue à favoriser notre succès. Tout ce que nous avons accompli à ce jour et tout ce que nous accomplirons dans l'avenir me remplissent d'enthousiasme.



Natalie Kinloch
Première dirigeante

3.0 PROFIL DE L'ENTREPRISE

3.1 CONTEXTE

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario.

Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
PROPRIÉTÉ DE LA SPFL	50 % du pont; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont canadien; 50 % du pont Rift; 100 % des esplanades canadiennes et des points d'entrée	100 % du pont du chenal nord; 100 % de l'esplanade des douanes canadiennes et de la voie internationale; 32 % du pont du chenal sud
PARTENAIRES ÉTRANGERS	Le Michigan Department of Transportation	Le Michigan Department of Transportation	Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la Public Authorities Law	Saint Lawrence Seaway Development Corporation, une agence du United States Department of Transportation
EXPLOITANTS DES PONTS	International Bridge Administration, une unité administrative distincte du Michigan Department of Transportation, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority, elle-même une entité constituée par le Michigan Department of Transportation, et par la SPFL	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority	La corporation du pont international de la voie maritime, limitée, une société d'État canadienne affiliée
STRUCTURE DE GOUVERNANCE	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la Société	Partie canadienne : SPFL Partie américaine : Michigan Department of Transportation	Un président américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la Société)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation)

3.2 MANDAT

Le mandat de la SPFL, qui est approuvé par le ministre des Transports, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, visées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)* et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

3.3 ORIENTATION STRATÉGIQUE

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration.

3.3.1 Mission

La SPFL est une société d'État responsable du contrôle de la participation fédérale canadienne dans quatre ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

3.3.2 Vision

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les voyageurs avec efficacité et respect.

3.3.3 Piliers

La SPFL s'acquittera de sa mission en s'appuyant sur ces piliers clés :

- une approche unifiée de **gestion de portefeuille** et un modèle de gouvernance fort;
- l'**administration** des ponts, en mettant l'accent sur la sûreté, par l'entremise d'un programme d'inspections indépendantes, de programmes appropriés d'immobilisations, ainsi que la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- l'**utilisation efficace de la technologie**, par l'entremise de plateformes communes permettant d'assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérée de façon à limiter les risques et les coûts qui y sont associés;
- la **pérennité** des activités, de l'entretien et de l'administration par une approche commune à l'égard des revenus, de la priorisation des placements, de l'optimisation des taux et du contrôle des coûts; et
- une **saine gouvernance** de la Société, par l'entremise d'une structure optimisée dotée des capacités et des compétences requises, ainsi que de solides relations avec les intervenants.

4.0 GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

4.1 AUTORITÉS LÉGISLATIVES

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est mandataire de Sa Majesté; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

4.2 RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU PUBLIC

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La première dirigeante siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

4.3 CONSEIL DE LA SPFL

Le Conseil de la SPFL se compose de sept administrateurs, incluant la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil ainsi que la première dirigeante sont nommées par le Gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du Gouverneur en conseil.

Dans le cadre du mandat de la Société, le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve des politiques et des règlements administratifs, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales ou en recommande la nomination, en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le Comité des finances et d'audit en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités.

4.4 COMITÉS

4.4.1 Comité des finances et d'audit

Mandat: Selon les fonctions décrites dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le comité des finances et d'audit (CFA) supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques et des besoins en assurance. Le Comité est chargé d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, l'audit interne de la Société et du rapport annuel de l'auditeur de la Société. Le CFA est également responsable de formuler des recommandations au Conseil portant sur un examen spécial, ainsi que sur les plans et les rapports connexes. Le Comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres: Le Comité se compose de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

4.4.2 Comité de gouvernance, politiques et ressources humaines

Mandat: Le mandat et les directives d'exploitation du Comité ont été entérinés et approuvés par le Conseil. Ce Comité aide le Conseil à superviser la gouvernance de la Société, les politiques et l'infrastructure du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du Comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une diligence raisonnable des questions faisant partie de son champ de compétence. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres: Le Comité est formé de trois administrateurs nommés par le Conseil, dont l'un est nommé à la présidence du comité. La présidente du Conseil est nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

4.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres administrateurs du Conseil, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres membres du Conseil est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le Gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la LGFP. Le président du Conseil reçoit des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité journalière

de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité journalière allant de 200 \$ à 300 \$. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, incluant les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux réservés aux personnes nommées par le Gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la première dirigeante (PPD3) est de 188 500 \$ à 221 700 \$. Celle-ci n'obtient aucuns honoraires annuels ni d'indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le Gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pourcent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil d'administration.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

En 2018-2019, les membres du Conseil d'administration ont reçu le remboursement des frais suivants :

Administrateurs	Honoraires gagnés	Indemnité quotidienne		Voyages/ Formations	Total	Présence				
		Réunions/ déplacements	Formation/ recrutement			Réunions du Conseil		Réunions du Comités		Formation/ recrutement
						Régulière	Occasion- nelle	CGPRF Régulière	CFA Régulière	
Notes	a	a,b	c	d			f	g		
Connie Graham - London (Ontario) (Jusqu'au 31 janvier 2019)	\$ 6 250	\$ 8 175	\$ 2 100	\$ 13 182	\$ 29 707	7/7	2/2	3/4	2/4	7
Rick Talvitie - Sault Ste. Marie (Ontario)	3 800	8 900	-	7 366	20 066	9/9	2/2	0	5/5	0
Gary Atkinson - Wyoming (Ontario) (Jusqu'au 31 janvier 2019)	3 800	6 975	600	5 426	16 801	7/7	2/2	4/4	0	2
Pascale Daigneault - Sarnia (Ontario)	3 800	11 850	1 800	13 257	30 707	9/9	1/2	6/6	2/2	6
Diana Dodge - Brockville (Ontario) (Jusqu'au 31 mai 2018)	633	1 275	600	981	3 489	2/2	0	1/1	0	2
Deborah Tropea - Cornwall (Ontario) (Jusqu'au 31 mai 2018)	633	-	-	110	743	2/2	0	0	0	0
Travis Seymour - Ottawa, (Ontario) (en poste depuis le 6 juin 2018)	3 114	6 000	-	1 508	10 622	7/7	2/2	0	4/4	3
Marie-Jacqueline Saint-Fleur - Montréal, (Québec) (en poste depuis le 6 juin 2018)	3 114	6 450	-	1 965	11 529	7/7	2/2	3/4	4/4	3
Karen Hill - Ohsweken (Ontario) (en poste depuis le 1 ^{er} février 2019)	633	1 125	-	1 696	3 454	1/2	0	1/1	0	1
Micheline Dubé (note e) - Ottawa (Ontario) (Jusqu'au 31 janvier 2019)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	7/7	2/2	0	0	0
Natalie Kinloch (Note e) - Apple Hill, (Ontario) (en poste depuis le 1 ^{er} février 2019)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	2/2	0	0	0	0
Total	\$ 25 777	\$ 50 750	\$ 5 100	\$ 45 491	\$ 127 118					

- Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour le président du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs. Aux présentes lignes directrices s'ajoutent les Lignes directrices sur la rémunération du président du Conseil et des autres administrateurs de La Société des ponts fédéraux Limitée (2015) qui sont fondées sur les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État (2000) publiées par le Bureau du Conseil privé.
- Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires.
- Les indemnités journalières pour la formation et la participation aux conférences sont payées selon les taux équivalents applicables en vertu des décrets 2015-81 et 2015-84 du Conseil privé.
- Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la Politique de la SPFL sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements.
- La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ces fonctions.
- CGPRF signifie comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.
- CFA signifie comité des finances et d'audit.

4.6 CODE DE CONDUITE

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR) est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la loi oblige notamment à donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées à la première dirigeante, ainsi que les mesures correctives prises par cette dernière.

Le Conseil a approuvé un code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation du rendement annuelle.

La Société adhère entièrement à l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

4.7 GESTION DU PORTEFEUILLE

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour accomplir son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des revenus gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- des dépenses d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- le développement d'un plan d'immobilisations intégré à long terme sur lequel s'appuyer pour définir les priorités en matière d'immobilisations et élaborer le budget annuel d'immobilisations; et
- des services internes partagés.

La constitution de cette approche par la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant de meilleures pratiques et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant les meilleures occasions stratégiques.

4.8 RÉGIME D'AUDIT

Le régime d'audit est constitué d'audits externes et internes. Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, et que les activités ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Bureau du vérificateur général du Canada procède aussi à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que les activités de l'entreprise sont conduites de façon efficace.

Le régime d'audit interne vise à renforcer la responsabilisation, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que l'audit interne constitue un élément clé de la gouvernance. Des plans pluriannuels l'audit sont élaborés pour déterminer les secteurs de risques clés communs à tous les ponts. Le régime d'audit actuel se concentre sur la prévention de la fraude et sur l'éthique, sur les mesures de contrôle internes, ainsi que sur les politiques et les pratiques.



5.0 ENTREPRISE ET RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Dans le cas des ponts internationaux, la présence ou l'élimination de points d'attrait à proximité d'un pont a une profonde incidence sur le trafic des véhicules de tourisme, car de 80 % à 95 % de ces passages sont d'origine locale. Un pont renommé pour la facilité et la vitesse de ses passages attirera les voyageurs provenant d'autres régions ainsi que les transporteurs commerciaux. La fluidité des passages aux douanes repose sur des espaces sûrs et sans obstacles, des procédures uniformes et efficaces, ainsi que sur un personnel qualifié. La responsabilité de la prestation de ces services est partagée entre le personnel du pont et l'Agence de protection des frontières qui doivent trouver le juste milieu entre le traitement efficace des voyageurs et la sécurité.

Un pont est un facilitateur passif de déplacements et de commerce. Par sa présence, il assure le transit des personnes et des biens, mais sans disposer des moyens fondamentaux ou intrinsèques d'encourager son utilisation. L'aménagement d'une traversée sécuritaire, bien entretenue et fonctionnelle assure la viabilité et l'attrait d'un pont. Toutefois, la décision de le traverser dépend davantage de la présence d'attraits locaux et régionaux. Sans ces facteurs externes, un pont offre peu d'attrait aux utilisateurs potentiels. Aussi, l'ensemble de la santé et des perspectives économiques locales et internationales entraînent de multiples effets sur la Société. Cela comprend les effets qui découlent du taux de change, du taux d'emploi, de la gestion intégrée des chaînes d'approvisionnement et de la productivité du secteur industriel.



Les activités de la SPFL soutiennent les priorités économiques du gouvernement. En facilitant le commerce international sécuritaire et le transport efficace des personnes et des biens, la SPFL offre des points d'accès à la croissance économique et à la prospérité pour tous les Canadiens. Cela se traduit non seulement dans le domaine du transport, mais également dans des domaines connexes, notamment la création d'emplois, les possibilités économiques et l'élargissement des marchés de l'innovation canadienne. Les ponts internationaux permettent au Canada de renforcer ses nombreuses relations avec ses alliés, spécialement avec les États-Unis. La cohérence d'un accord commercial nord-américain stable est essentielle au soutien des traversées internationales et à la croissance du commerce international. Malgré l'intégration étroite des économies et du secteur manufacturier, la stabilité commerciale favorise l'utilisation continue des passages frontaliers du Canada. Ces dernières années, le trafic commercial a connu de multiples fluctuations.

À l'exception de l'entretien des ponts et des installations, ainsi que de nouvelles solutions de paiement sécurisées, la SPFL n'exerce aucune influence directe sur les enjeux stratégiques qui touchent ses activités, car ils sont tous externes. Pour ces raisons, les initiatives stratégiques de la Société portent habituellement sur des domaines tels l'entretien et la gestion des ponts et des esplanades, l'efficacité frontalière et commerciale ainsi que sur les investissements ciblés en matière de modernisation de la technologie et des installations.

5.1 EXPLOITATION, INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

À titre d'intendante de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires aux douanes et à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Une disposition semblable dans la *Loi sur la protection des végétaux* et dans la *Loi sur la santé des animaux* fait en sorte que l'Agence des services frontaliers du Canada bénéficie d'un soutien pour ses installations aux ponts.

La SPFL fournit ces installations aux agences situées à ses traversées en utilisant les revenus qu'elle génère. Historiquement, la Société n'a pas eu à payer pour des installations à Cornwall. Toutefois, à l'occasion, le gouvernement fédéral approuve des crédits en capital pour les grands projets d'intérêt national. La construction de nouvelles installations à Sault Ste. Marie et à Lansdowne s'est effectuée grâce au financement du gouvernement fédéral.

Dans ses rapports précédents, la SPFL a regroupé le rendement de ses programmes en quatre catégories. Il s'agit de la gestion des actifs, de la production de revenus, du soutien aux services commerciaux et frontaliers, ainsi que des services internes. En général, les initiatives stratégiques de la Société couvrent simultanément plusieurs de ces catégories, ce qui lui permet de maximiser le rendement dans une multitude de domaines. Ainsi, les trois premières catégories profiteraient d'un investissement dans la modernisation des installations, en plus d'améliorer l'infrastructure et les ressources disponibles des services internes.

La Société terminera bientôt le catalogage des actifs à tous les ponts et tirera parti d'un système de gestion des actifs de la SPFL à des fins d'entretien et de surveillance. L'équipe de gestion des actifs de la SPFL a défini ses exigences en matière de système et d'indicateurs de rendement clés, qu'elle suivra de façon dynamique. Une liste restreinte de solutions viables a été dressée. Par la suite, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, la plateforme de gestion des actifs facilitera la transmission mensuelle d'indicateurs de rendement clés à tous les intervenants concernés dans l'organisation.

La SPFL s'engage à mener ses activités d'une manière responsable et durable qui, dans la mesure du possible, protège ses employés, ses clients et ses partenaires communautaires, et qui favorise l'amélioration continue de l'environnement. Conformément à l'article 71 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, tous les projets de la SPFL mis en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 ont été jugés peu susceptibles d'entraîner des effets environnementaux importants.

5.2 PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE

La deuxième phase du projet de réaménagement de l'esplanade canadienne s'est achevée en 2018 avec tous les occupants installés avant la fin de l'année fiscale. Le projet a permis de quadrupler la taille de l'esplanade du pont. Les travaux de construction comprenaient des travaux de génie civil sur le site, des installations pour l'entretien du pont, une nouvelle boutique hors taxes, un stationnement pour les véhicules commerciaux et un stationnement d'appoint, ainsi qu'un bâtiment pour l'Agence des services frontaliers du Canada et un bâtiment commercial. L'inauguration a eu lieu le 15 août.

Les conclusions de l'inspection annuelle de ce pont indiquent que son état général est bon. L'inspection comprenait une thermographie infrarouge de l'ensemble du tablier du pont. L'inspection de 2018 est la troisième de ce type que nous réalisons. Les résultats ont prouvé l'efficacité de l'entretien du tablier et des stratégies de préservation en place, puisque moins de 0,3 % du tablier du pont présentait des lacunes.

Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. L'élément le plus important des travaux majeurs gérés par le personnel d'entretien du pont a été le remplacement des roulements des selles de glissement d'origine sous les arches de ce pont vieux de 55 ans. L'accent continuera d'être mis sur l'entretien régulier et constant des ponts et des installations.

Plus remarquable encore en 2018, l'entente binationale relative à l'administration du pont a été renouvelée, prolongeant ainsi un fructueux partenariat qui dure depuis des décennies.

5.3 PONT BLUE WATER

Les inspections annuelles ont permis de conclure que les deux traversées du pont sont en bon état. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année.

Le projet de construction ciblé pour ajouter une voie de contournement menant à l'esplanade du pont canadien se poursuit. Ce projet de voie de retour d'urgence servira de voie d'accès pour faciliter le retrait de véhicules entravant la voie principale, facilitera le passage de véhicules interdits au Canada devant retourner aux États-Unis, ainsi que l'accès aux installations de courtiers en douane de l'immeuble administratif du pont Blue Water aux véhicules commerciaux à destination des États-Unis. La démolition d'une installation administrative désaffectée se poursuit, ce qui permettra de libérer de l'espace sur l'esplanade du pont pour de nouvelles installations destinées aux voyageurs.

Le lancement du programme d'automatisation de péages prépayés pour grands voyageurs ConneXion a remporté un vif succès, dépassant en moins de deux mois ses objectifs d'adoption pour la première année. Le programme utilise les technologies d'identification par ondes radio et d'automatisation des paiements pour accélérer le traitement de documents douaniers des véhicules non commerciaux. En plus d'étendre le programme à d'autres ponts, la Société mettra en œuvre d'autres ressources d'autogestion et de facilitation des comptes utilisateurs. Le nombre d'inscriptions au programme ConneXion continue d'augmenter chaque jour, au fur et à mesure que les utilisateurs du pont découvrent la valeur et les avantages de ce programme.

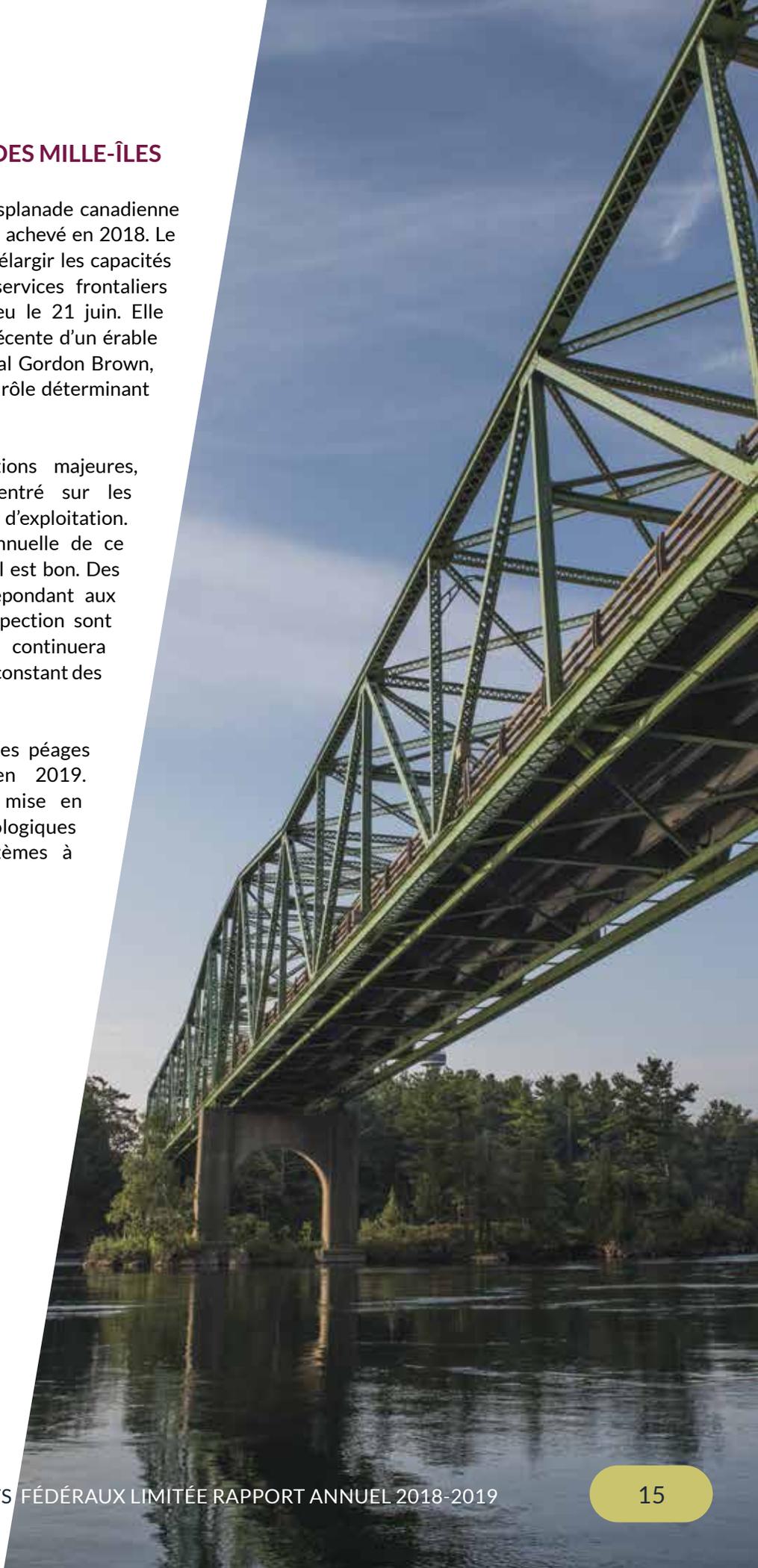


5.4 PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Le projet de réaménagement de l'esplanade canadienne à cet emplacement a également été achevé en 2018. Le projet a permis de moderniser et d'élargir les capacités opérationnelles de l'Agence des services frontaliers du Canada. L'inauguration a eu lieu le 21 juin. Elle marquait également la plantation récente d'un érable en l'honneur de l'ancien député local Gordon Brown, décédé depuis peu et qui a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de l'esplanade.

Après l'achèvement des rénovations majeures, l'exploitant du pont s'est concentré sur les activités régulières d'entretien et d'exploitation. Les conclusions de l'inspection annuelle de ce pont indiquent que son état général est bon. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. L'accent continuera d'être mis sur l'entretien régulier et constant des ponts et des installations.

Le nouveau système de gestion des péages sera entièrement fonctionnel en 2019. Cette modernisation amorce la mise en place d'autres innovations technologiques et l'intégration étendue de systèmes à l'infrastructure de la SPFL.



5.5 PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME

Les conclusions de l'inspection annuelle de ce pont indiquent que son état général est bon. Des travaux d'entretien périodiques répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectués chaque année. L'accent continuera d'être mis sur l'entretien régulier et constant des ponts et des installations.

Le 4 juillet dernier, une initiative visant à restaurer la jetée 3 pour contrer l'impact des conditions météorologiques et des années a permis d'inaugurer une plateforme d'observation surplombant le fleuve Saint-Laurent et le nouveau pont du chenal nord. Les travaux, d'un montant de 700 000 \$, se sont échelonnés sur huit mois. La présidente et première dirigeante de la SPFL, Micheline Dubé, a également dévoilé une plaque décorative créée par l'artiste local Pierre Giroux pour inclure le pont international de la voie maritime à la tournée à pied du passé historique de Cornwall.

Pour assurer la sécurité des voyageurs et la fluidité continue de la circulation, 4 M\$ de crédits parlementaires ont servi à des travaux d'amélioration à l'infrastructure de la route internationale à Cornwall. Une voie de service, un drainage amélioré et des feux de circulation faisaient partie des travaux de réfection.

En appui aux efforts de la Couronne pour régler les revendications territoriales de longue date et en attendant la ratification d'un accord de règlement proposé par la communauté locale, la SPFL se prépare à une activité à volets multiples d'une durée de 30 mois pour le déménagement de ses installations opérationnelles de l'île Cornwall. Le projet comprend l'optimisation de l'esplanade du pont canadien sur les terrains du chenal. Parmi les autres résultats découlant de cette initiative, mentionnons la création de nouvelles voies de circulation et la création de voies réservées aux membres admissibles des Premières Nations du Canada.

5.6 SERVICES ADMINISTRATIFS

Les services administratifs représentent les fonctions de gestion des affaires internes de la Société, notamment le soutien informatique, la gestion de l'information, les finances, la sécurité, les ressources humaines, les services juridiques, les communications et la gestion des risques. Toutes ces fonctions sont essentielles à la réussite continue de nos activités.

En améliorant son efficacité interne, la Société est en mesure de se concentrer sur son mandat principal qui consiste à servir tous les Canadiens. Au cours de l'exercice 2018-2019, les principales réalisations dans le domaine de l'informatique ont consisté en la mise en place d'une infrastructure pour soutenir le lancement du programme de péage prépayé automatisé ConneXion et l'utilisation de la fonctionnalité de paiement sans contact aux points de vente. De plus, l'équipe a entrepris deux évaluations indépendantes distinctes du réseau de l'entreprise visant à déterminer les vulnérabilités potentielles. Les activités postérieures à l'évaluation ont nécessité que les lacunes et les recommandations soient traitées de façon immédiate.

L'équipe de gestion de l'information a effectué une évaluation interne des facteurs relatifs à la vie privée, une exigence du gouvernement du Canada cette année. L'évaluation a été transmise aux organismes compétents pour examen. En collaboration avec l'équipe en informatique, le service de gestion de l'information a réalisé avec succès le déploiement et la migration vers le système GCDocs, un système de gestion documentaire fiable approuvé par le gouvernement fédéral.





En plus de l'analyse et des rapports financiers traditionnels, le groupe des Finances a lancé des initiatives à l'échelle de l'entreprise pour accroître la transparence et la responsabilisation. Celles-ci comprennent la création d'une formation personnalisée pour tous les employés, portant sur tous les aspects de la mise en œuvre des politiques, comme les procédures normalisées de bons de commande visant à améliorer les processus et à rendre compte directement aux gestionnaires des dépenses. Le service des finances a continué de travailler à l'amélioration de ses processus afin de faciliter la transmission de l'information ainsi que d'améliorer l'analyse et la prise de décisions.

La sécurité est certainement une priorité constante pour une organisation dont la mission est d'exploiter des ponts internationaux. Tirant parti de l'Évaluation harmonisée des menaces et des risques (EHMR) effectuée en décembre 2017, la SPFL continue d'améliorer son approche en matière de sécurité. L'EHMR constitue la feuille de route visant à minimiser les risques pour la Société, ses actifs et ses employés. Les principales initiatives pour la période visée par le présent rapport comprennent la création d'un centre des opérations de sécurité pour surveiller les menaces à la sécurité, gérer la circulation et coordonner la gestion des incidents; l'installation de caméras de surveillance et d'alarmes au siège social et l'attribution d'un contrat pour moderniser et accroître la portée des caméras de surveillance au pont Blue Water et à l'esplanade adjacente à Point Edward. Une formation de sensibilisation à la sécurité ainsi que des exercices réalisés de concert avec des partenaires comme les organismes d'application de la loi et les premiers intervenants ont été effectués pendant la plupart des activités des ponts de la SPFL. En plus des inspections obligatoires effectuées par Transports Canada, l'organisation continue à établir les priorités et intégrer les résultats de cette évaluation au moyen d'une approche globale et précise.

Les Ressources humaines (RH) continuent à promouvoir un milieu de travail sain, respectueux, diversifié et inclusif au moyen de politiques appropriées, de la sensibilisation, de la formation et de l'utilisation de communications internes. La SPFL a conclu un partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada à l'égard de la formation et du développement des employés. Le programme comprend une formation de base et une formation spécialisée pour répondre aux besoins des employés et des spécialistes, et ce, dans une multitude de domaines. Une évaluation de la santé et de la sécurité a été effectuée en 2019. Les recommandations seront évaluées au cours du prochain exercice financier. Les RH collaborent avec le service des Finances à mettre en place un nouveau système de gestion des ressources humaines qui intègre les fonctions de gestion du temps et de paie. On s'attend à ce que de nombreuses tâches exécutées de façon manuelle soient automatisées, ce qui permettra d'économiser des ressources précieuses.

Conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux objectifs stratégiques, la SPFL a créé une ligne directe pour la divulgation d'actes répréhensibles. En tant que société d'État, *la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* régit nos activités, de façon à se conformer à l'exigence d'assurer un accès adéquat à un mécanisme de plainte.

Notre service des communications continue à trouver des approches novatrices et originales pour améliorer et diffuser nos messages d'entreprise et rehausser notre image de marque.

Il s'agit de la deuxième année de notre plan d'audit triennal qui est réalisé par un tiers. Ceci permet à des petites entreprises comme la nôtre de profiter de compétences variées et d'une plus grande indépendance de la direction pour s'assurer de l'objectivité des auditeurs et de leurs conclusions.

La gestion des risques de l'entreprise continue à mûrir au sein de l'organisation. En collaboration avec le Conseil d'administration, des changements ont été apportés à la précédente approche en matière de gestion des risques avec l'ajout d'une mini-analyse de l'environnement en amont, y compris le concept de synchronisation du risque et le passage à un modèle d'application sur le Web.

5.7 POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT

- ▲ Réalisation selon l'échéancier et le budget prévus
- Problèmes de délais, de budget, ou d'écarts vis-à-vis les objectifs
- ▼ Annulation ou report

Résultats	Status	Indicateurs de rendement	Objectifs	Mesures du rendement	État actuel
Croissance des revenus	▲	Stratégies de tarification des péages	Étude sur l'élasticité tarifaire et rapport sur l'acceptation de prix élevés	Achèvement de l'étude en appui à l'évaluation semestrielle des tarifs	Atteint
	▲	Maintien ou augmentation du nombre d'installations et de services pour les voyageurs	Renouvellement des services, de nouveaux services ou de baux commerciaux	Augmentation des revenus locatifs	Atteint
Relations et partenaires	▲	Valorisation de l'efficacité et de la cohérence pour les partenaires frontaliers	Réduction du temps d'attente à la frontière	- Fréquence des réunions de coordination stratégique locales - Nombre et durée des incidents au système frontalier	Atteint Dépendance à l'égard des entités externes
	▲	Croissance des comptes clients	Services Web axés sur la clientèle	Facilité d'adoption du nouveau programme ConneXion	Atteint
	▲	Appui aux négociations de la Couronne pour conclure un règlement avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA)	Signature de l'entente avec le CMA	- Accord signé par les parties (2018-2019) - Financement pour le déménagement des installations (2019-2020) - Réinstallation terminée (2021-2022)	Progrès d'après le calendrier établi Conclusion d'une entente de règlement provisoire, en attente de la ratification par la communauté
Technologies et innovation	▲	Amélioration de l'image de l'entreprise et des interactions avec les clients	- Nouveau site Web intégré - Comptes clients en libre-service (programme ConneXion)	- Lancement et mise en ligne du site Web, de la page Facebook et du compte LinkedIn - Augmentation des inscriptions et de l'utilisation des fonctions de libre-service	Atteint
	▲	Développement d'un programme de gestion des actifs	Mise en œuvre d'un système de gestion des actifs aux fins de collecte et d'analyses de données, ainsi que de production de rapports concernant les immobilisations	Planification principale des actifs et des budgets définis par le programme de gestion des actifs (2020-2021)	Progrès d'après le calendrier établi
	▲	Amélioration de la gestion de la perception des péages	Mise à jour des systèmes de gestion des péages et des paiements	- Mise en œuvre de systèmes - Partenariats avec des gestionnaires externes de multipéage	Progrès d'après le calendrier établi
	▲	Extraction de données et ciblage des messages	Amélioration des fonctions d'analyse de données	Principales activités de marketing définies par l'analyse des données (2020-2021)	Progrès d'après le calendrier établi

6.0 RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Il devrait être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Les états financiers consolidés et les notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. À moins d'avis contraire, tous les renseignements sont réputés être à jour au 27 juin 2019.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société diffèrent de manière substantielle des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

Importance relative

La direction utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du présent rapport. Ce principe stipule que tout élément qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL par son omission ou son inexactitude doit être considéré comme « important ».

6.1 ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Produits et modèle de portefeuille

Le modèle de financement de la SPFL vise à générer suffisamment de revenus pour couvrir les décaissements, y compris la dette et les grands projets d'immobilisations, ainsi qu'à constituer les surplus d'exploitation nécessaires aux réparations et à la plupart des grands projets d'immobilisations. Les produits de la SPFL proviennent de trois sources principales : les péages et les services, les contrats de location et les permis, ainsi que les revenus d'intérêts. De plus, la SPFL peut recevoir du financement public pour de grands projets d'immobilisations.

La rentabilité de la SPFL est directement attribuable aux volumes de trafic qui traverse ses quatre passages frontaliers internationaux et est touchée par un certain nombre de facteurs, comme la fluctuation des taux de change, la solidité ou la fragilité des économies canadienne et américaine ainsi que le tourisme dans les régions desservies par le pont. Les revenus de la SPFL s'améliorent lorsque l'activité économique augmente tant au Canada qu'aux États-Unis, puisque les ponts de la Société constituent d'importants passages internationaux entre ces deux partenaires commerciaux. Habituellement, lorsque l'économie américaine est robuste ou croissante, les exportations des produits canadiens tendent à augmenter. Une économie canadienne croissante engendre également une augmentation de la circulation des biens, des services et des gens entre les deux pays.

Individuellement, chaque pont a ses propres forces et ses propres défis, lesquels sont examinés à la fois par les exploitants du pont à l'échelle locale et par le siège social, et ce, sur les bases d'un plan consolidé. Pour ces raisons, la SPFL est bien placée pour répondre et s'adapter aux enjeux locaux au fur et à mesure qu'ils se présentent.

6.2 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Comparaison des résultats au 31 mars 2019 par rapport au 31 mars 2018

États financiers consolidés Résultat global (en milliers de dollars)	31 mars 2019	31 mars 2018 (redressé)	Écart	
	\$	\$	\$	%
Péages et services	31 020	30 234	786	2,6%
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	6 038	5 913	125	2,1%
Contrats de location et permis	4 910	4 606	304	6,6%
Échange de devises	-	888	(888)	-100,0%
Intérêts	640	570	70	12,3%
Autres	175	420	(245)	-58,3%
Total des produits	42 783	42 631	152	0,4%
Exploitation	7 584	7 512	72	1,0%
Charges du pont international des Mille-Îles	6 396	6 557	(161)	-2,5%
Échange de devises	-	780	(780)	-100,0%
Entretien	13 394	13 817	(423)	-3,1%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	7 370	6 751	619	9,2%
Administration	8 613	8 754	(141)	-1,6%
Total des charges	43 357	44 171	(814)	-1,8%
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	(574)	(1 540)	966	-62,7%
Financement public	3 395	3 359	36	1,1%
Charges d'intérêt	(4 401)	(4 793)	392	-8,2%
Perte nette	(1 580)	(2 974)	1 394	-46,9%
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels (pertes)	(278)	2 523	(2 801)	-111,0%
Réévaluations de placements	480	(190)	670	-352,6%
Total de la perte globale	(1 378)	(641)	(737)	115,0%

Produits

Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles : Le volume de la circulation et les taux de change des dollars canadiens et américains ont des répercussions sur les péages et sur les droits de péage. Au cours de l'exercice, le volume des véhicules de tourisme a diminué de 1,4 %, alors que le volume des camions a augmenté de 1,5 %. Le volume des véhicules de tourisme est passé d'une diminution de 2,9 % à une diminution de 0,8 % par pont. Le volume des camions par pont est passé d'une diminution de 2,3 % à une augmentation de 3,5 %. Le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 0,10 \$ CA durant l'exercice (0,16 \$ CA en 2018). Durant l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 1,26 \$ CA à 1,36 \$ CA avec un taux moyen de 1,32 \$ CA (de 1,21 \$ CA à 1,37 \$ CA avec un taux moyen de 1,28 \$ CA en 2018). Les droits de péage ont été modifiés au pont international des Mille-Îles le 1^{er} avril 2018 et au pont Blue Water le 1^{er} novembre 2018.

Contrats de location et produits d'opérations de change : Il n'y a plus de produits d'opérations de change au pont Blue Water en raison de la fermeture du bureau de change en février 2018. Cet immeuble est maintenant loué à un tiers qui exploite une entreprise commerciale. À la suite de la signature de ce nouveau bail, les produits locatifs et de permis ont augmenté.

Charges

Entretien : Au 31 mars 2018, la SPFL a révisé les durées de vie utile du pont, de la peinture et du pavage au pont Blue Water ainsi que du toit d'un bâtiment à Point Edward. En tenant compte des changements dans la durée de vie utile et des projets terminés au cours de l'exercice, l'amortissement dépasse de 1,5 M\$ celui de l'exercice précédent. La provision relative à la dernière phase des travaux de démolition des piles submergées de l'ancien pont à haute travée à Cornwall a été révisée, entraînant une réduction de la provision de 0,4 M\$, alors qu'un montant supplémentaire de 2 M\$ avait été ajouté à la provision au cours de l'exercice précédent (se référer à la note 14 des états financiers consolidés pour plus d'information sur les provisions).

ASFC/ACIA : Le nouveau point d'entrée à Lansdowne et la deuxième phase du réaménagement de l'esplanade canadienne du pont de Sault Ste. Marie ont été ouverts au cours de l'exercice financier précédent. Ainsi, cette année constitue la première pendant laquelle toutes les installations étaient opérationnelles pendant un exercice complet. Les charges supplémentaires pour l'exploitation de ces installations plus vastes et plus modernes ont donné lieu à une augmentation des charges pour l'ASFC et l'ACIA.

Charges d'opérations de change : Il n'y a plus de produits d'opérations de change au pont Blue Water en raison de la fermeture du bureau de change en février 2018.

Autres charges : Au pont international des Mille-Îles, les charges de fonctionnement et d'administration sont demeurées plutôt stables par rapport à l'exercice précédent.

Financement public et charges d'intérêts

Financement public : Le financement public est constitué de l'amortissement des montants attribués pour des projets d'immobilisations qui sont maintenant terminés ainsi que de montants attribués pour le démantèlement des immobilisations ayant été remplacées. L'amortissement du financement public est 0,7 M\$ plus important cette année, puisque les installations de l'ASFC à Lansdowne et à Sault Ste. Marie, de même que le nouveau tracé des voies de l'avenue Brookdale à Cornwall ont été réalisés au cours de l'exercice précédent. En conséquence, l'amortissement pour ces projets est comptabilisé pour l'ensemble de l'année, alors qu'il avait commencé en cours d'exercice l'année précédente. Il n'y a eu aucun financement pour les coûts de démantèlement au cours de l'exercice, puisque tous ces projets se sont terminés pendant l'exercice financier précédent (0,7 M\$ reçu en 2018 pour les travaux de démantèlement).

Charges d'intérêts : Les charges d'intérêt sont inférieures de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, puisque la SPFL a régulièrement effectué le remboursement de sa dette et payé des tranches des emprunts au moment de l'échéance de leur renouvellement. Un prêt d'un montant de 4,1 M\$ a été remboursé au début de 2017-2018 et un prêt d'un montant de 3,2 M\$ a été remboursé au début de 2018-2019.

Autres éléments du résultat global

Gains actuariels (pertes) : Au cours de l'exercice précédent, une évaluation actuarielle complète a été effectuée et toutes les hypothèses ont été mises à jour, entraînant un gain actuariel de 2,5 M\$ en 2018, alors que pour l'exercice précédent, la plupart des hypothèses étaient restées constantes par rapport à l'exercice précédent, sauf celles associées au taux d'actualisation. La diminution de 0,2 % du taux d'actualisation au 31 mars 2019 a entraîné une perte actuarielle de 0,3 M\$ cette année (se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les avantages sociaux).

Réévaluations de placements : La SPFL détient plusieurs obligations dans son portefeuille de placement. Le modèle d'affaires de la SPFL vise à percevoir des flux de trésorerie contractuels et à vendre ces actifs afin de diversifier son portefeuille d'obligations de manière adéquate. En conséquence, la valeur des obligations que détient la SPFL est soumise aux fluctuations en fonction des taux d'intérêt du marché, entraînant soit une perte, soit un gain de réévaluation. Au cours de l'exercice, les taux de rendement des placements de la SPFL ont été plus favorables que ceux du marché, entraînant un gain de réévaluation.

6.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

Comparaison avec le budget

Le tableau suivant offre un aperçu des produits et des charges réels par rapport au plan d'entreprise annuel de 2019-2023 :

États financiers consolidés Résultat (en milliers de dollars)	Budget	31 mars	Écart	
	2019	2019	favorable (défavorable)	
	\$	\$	\$	%
Produits et financement public				
Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles	37 440	37 058	(382)	-1,0%
Autres produits	5 151	5 725	574	11,1%
Financement public	4 082	3 395	(687)	-16,8%
Total des produits et du financement public	46 673	46 178	(495)	-1,1%
Charges d'exploitation et intérêts débiteurs				
Exploitation	5 076	4 931	145	2,9%
Charges du pont international des Mille-Îles	4 357	4 935	(578)	-13,3%
Entretien	5 513	4 721	792	14,4%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 338	3 307	31	0,9%
Administration	7 083	8 054	(971)	-13,7%
Amortissement	17 497	17 409	88	0,5%
Intérêts	4 296	4 401	(105)	-2,4%
Total des charges d'exploitation et d'intérêts	47 160	47 758	(598)	-1,3%
Résultat net (perte nette)	(487)	(1 580)	(1 093)	224,4%

Produits et financement public

Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles : Les revenus figurant au budget devaient ressembler à ceux de l'exercice précédent en tenant compte des augmentations et des baisses de volumes associés aux péages. Par rapport au budget, les volumes de trafic sur tous les ponts de la SPFL ont été inférieurs de 1,1 % pour les véhicules de tourisme et de 1 % pour le trafic commercial. En dépit du fait que deux ponts de la SPFL aient présenté des volumes supérieurs au budget, les circonstances associées au calcul des revenus de péage au pont international des Mille-Îles ont entraîné une diminution des volumes dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Ces circonstances sont liées à la forte diminution des volumes de trafic (principalement en raison d'un taux de change moins avantageux pour les Canadiens se rendant aux États-Unis) ainsi qu'un changement dans le calcul des revenus à la suite de l'adoption de la norme IFRS 15 (se reporter à la note 3 pour plus de renseignements sur la norme IFRS 15).



Autres produits : Les produits de location sont plus importants en raison de l'augmentation du loyer conditionnel et d'un changement dans la présentation des frais remboursés par les locataires. Ces frais sont déduits des charges au budget, alors qu'ils figurent sur une base brute dans les résultats réels de la colonne du 31 mars 2019. De même, les frais de gestion associés à l'exploitation du pont international de la voie maritime figurent désormais sur une base brute.

Financement gouvernemental : Nous avons enregistré une baisse de nos revenus pour l'exercice en cours en raison de certaines modifications apportées à nos calculs sur la durée de vie utile de projets financés par le gouvernement, mais cela n'altère en rien notre flux de trésorerie.

Charges d'exploitation et intérêts

Charges du pont international des Mille-Îles : Les frais engagés directement par la Corporation du Pont international des Mille-Îles sont supérieurs au budget de 0,3 M\$ pour la perception des péages, et de 0,3 M\$ pour l'entretien. Une partie de ces frais additionnels est associée aux coûts supplémentaires des salaires par rapport au budget ainsi qu'au dollar canadien, plus faible que prévu, ce qui a donné lieu à des charges plus élevées au moment de la consolidation des résultats financiers.

Entretien : La différence entre les frais d'entretien au budget et les frais actuels est associée à la diminution de 0,4 M\$ de la disposition relative à la phase finale des travaux de démolition des piles submergées de l'ancien pont à haute travée de Cornwall ainsi qu'au report de certains projets de consultations de l'ordre de 0,5 M\$ à l'exercice financier de 2020.

Administration : Le budget ne comprend pas les charges supplémentaires de 0,3 M\$ pour les frais associés à des dépenses supplémentaires d'assurance maladie et dentaire, charges en grande partie liées à un groupe d'employés participant au régime de prestations postérieur à l'emploi ayant commencé le 1er janvier 2018, puisque l'évaluation actuarielle n'a été effectuée que tout récemment. En outre, les frais de consultation sont supérieurs de 0,2 M\$ en raison de demandes supplémentaires au cours de l'exercice, et un montant de 0,2 M\$ est associé aux frais de gestion sur une base brute (les revenus et les charges sont augmentés de façon équivalente).

6.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Comparaison des résultats au 31 mars 2019 par rapport au 31 mars 2018

À la fin de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2019, l'état consolidé de la situation financière de la Société se présentait comme suit :

États financiers consolidés Situation financière (en milliers de dollars)	31 mars 2019	31 mars 2018	Écart	
	\$	\$	\$	%
Actif				
Actifs financiers	33 300	39 171	(5 871)	-15,0%
Actifs non financiers	395 407	399 647	(4 240)	-1,1%
Autres actifs	1 082	881	201	22,8%
Total des actifs	429 789	439 699	(9 910)	-2,3%
<i>Actifs courants</i>	<i>31 147</i>	<i>34 202</i>	<i>(3 055)</i>	<i>-8,9%</i>
<i>Actifs non courants</i>	<i>398 642</i>	<i>405 497</i>	<i>(6 855)</i>	<i>-1,7%</i>
Passif				
Provisions	6 047	6 292	(245)	-3,9%
Financement d'immobilisations reporté	107 770	107 035	735	0,7%
Produits reportés	4 007	4 229	(222)	-5,2%
Avantages à long terme des employés	7 247	6 450	797	12,4%
Dette à long terme	62 546	70 903	(8 357)	-11,8%
Autres passifs	6 126	7 366	(1 240)	-16,8%
Total du passif	193 743	202 275	(8 532)	-4,2%
<i>Passif à court terme</i>	<i>25 556</i>	<i>21 433</i>	<i>4 123</i>	<i>19,2%</i>
<i>Passifs non courants</i>	<i>168 187</i>	<i>180 842</i>	<i>(12 655)</i>	<i>-7,0%</i>
Total des capitaux propres	236 046	237 424	(1 378)	-0,6%

Actifs

Actifs financiers : L'ensemble de la trésorerie et des placements a diminué de 4,4 M\$. Les dépenses importantes qui s'y rapportent comprennent l'acquisition de projets d'immobilisations financés à l'interne, les variations du fonds de roulement ainsi que le remboursement de la dette à long terme (se reporter à l'analyse des flux de trésorerie ci-dessous pour plus de renseignements). De plus, les comptes clients et autres débiteurs ont diminué de 1,5 M\$ en raison surtout de la baisse des crédits du gouvernement à recevoir en fin d'exercice.

Actifs non financiers : Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles. Pour l'exercice en cours, les coûts d'acquisition d'immobilisations s'élevaient à 13,5 M\$ et les coûts d'amortissement à 17,4 M\$. Les acquisitions concernent principalement trois emplacements :

- À Point Edward, la construction d'une bretelle d'accès d'urgence permettra aux véhicules d'urgence d'accéder plus rapidement aux structures du pont, et la démolition de bâtiments plus anciens permettra de développer l'esplanade du pont;
- À Cornwall, les travaux d'amélioration de l'infrastructure de la route internationale ont été achevés et financés par le gouvernement; et
- À Sault Ste. Marie, les travaux d'amélioration de l'infrastructure de l'esplanade canadienne ont été achevés et financés par le gouvernement fédéral.

Passif

Provision : La provision concerne le démantèlement des piles submergées à Cornwall. Pour cet exercice, la provision repose sur les contrats actuels, alors que celle pour l'exercice précédent reposait sur les prévisions de la direction. Par conséquent, la provision a diminué de 0,2 M\$.

Financement d'immobilisations reporté : Le gouvernement fédéral a contribué financièrement à hauteur de 4,1 M\$ pour l'acquisition d'immobilisations à Sault Ste. Marie, Lansdowne et Cornwall. Ce montant est compensé par l'amortissement du financement d'immobilisations reporté de 3,4 M\$.

Produits reportés : Cette diminution est en grande partie attribuable à la location d'installations payées d'avance, qui est comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire comme une réduction des produits tirés de la location sur la durée du bail.

Avantages à long terme des employés : Le coût du régime à prestations déterminées a augmenté de 0,8 M\$ pour tenir compte du coût des services en cours de l'exercice, des intérêts et des variations du taux d'actualisation (se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les avantages sociaux).



Dettes à long terme : La dette à long terme comprend les remboursements réguliers des emprunts et des obligations à payer, ainsi que le remboursement d'un prêt de 3,2 M\$ en vertu du plan de remboursement des prêts de la SPFL visant à rembourser ceux-ci au moment de l'échéance de leur renouvellement.

Autres passifs : Les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les retenues de garantie sont réduits de 1,5 M\$ puisqu'il reste moins de projets d'immobilisations à payer au 31 mars 2019. Ceci est compensé par une augmentation des avantages sociaux à court terme de 0,3 M\$.

6.5 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

États financiers consolidés Flux de trésorerie (en milliers de dollars)	31 mars 2019	31 mars 2018	Écart
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets produits par des activités d'exploitation	11 248	12 881	(1 633)
Flux de trésorerie nets produits par des activités d'investissement ou affectés aux activités d'investissement	197	(6 979)	7 176
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(8 357)	(9 134)	777
Taux de change sur l'encaisse	942	(475)	1 417
Augmentation nette (diminution nette) de la trésorerie	4 030	(3 707)	7 737

Flux de trésorerie nets générés par des activités d'exploitation : Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont atteint 12,4 M\$ (contre 12,6 M\$ en 2018), montant qui s'ajoute aux variations du fonds de roulement de 1 M\$ (augmentation de 0,3 M\$ en 2018).

Flux de trésorerie nets produits par des activités d'investissement ou affectés aux activités d'investissement : En plus des 11,2 M\$ de trésorerie nette générés par les activités d'exploitation, des placements nets de 8,8 M\$ ont été liquidés pour l'achat d'immobilisations au moyen d'un financement interne de 8,7 M\$ ainsi que des placements de 8,4 M\$ pour le remboursement de la dette à long terme. La différence de 2,9 M\$ est investie en équivalents de trésorerie.

Avec l'achèvement d'importants projets à Cornwall, Lansdowne et Sault Ste. Marie, la SPFL concentre maintenant ses efforts sur la mise en œuvre de la prochaine phase du plan directeur à Point Edward pour s'assurer de l'entretien adéquat des immobilisations de la SPFL avant l'ouverture d'un nouveau pont dans les environs qui risque d'entraîner une baisse des recettes de péage et limiter la capacité future de la SPFL d'investir dans l'amélioration des immobilisations.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement : Les activités de financement se résument uniquement au remboursement du capital des emprunts et des obligations à payer.

Taux de change sur l'encaisse : Le taux de change sur l'encaisse a été affecté par les taux de change. Cette année, des gains ont résulté de l'augmentation des taux de change par rapport au dollar américain, qui sont passés de 1,29 \$ CA au début de l'exercice à 1,34 \$ CA à la fin de l'exercice (1,33 \$ CA au début de l'exercice à 1,29 \$ CA à la fin de l'exercice en 2018).

6.6 RAPPORT SUR LES DÉPENSES ANNUELLES POUR LES DÉPLACEMENTS, L'ACCUEIL ET LES CONGRÈS EN 2018-2019

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont l'obligation, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires. La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les dépenses totales de chaque poste de la SPFL (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

Les frais de déplacement, d'accueil et de congrès de la SPFL sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des quatre ponts internationaux situés à Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la SPFL pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars		
(en milliers de dollars)	2019	2018
	\$	\$
Déplacement	231	219
Accueil	2	2
Congrès	37	20
Événements	3	4
Total	273	245

6.7 RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La SPFL est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

- (i) un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;
- (ii) à partir du 1er janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice.

6.8 PERSPECTIVES

Perspectives d'exploitation

La SPFL se concentre résolument sur le cœur de ses activités. Bien que la pérennité et la sécurité de ses actifs et l'optimisation de ses activités demeurent des éléments fondamentaux de son mandat, l'accent sera mis dorénavant sur la croissance des revenus grâce à une approche active de la gestion des péages et sur la viabilité à long terme de ses éléments d'actifs. La SPFL se concentrera ainsi sur les éléments suivants pour atteindre ces objectifs :

- la croissance des revenus de péage par l'entremise de stratégies sur les prix et de mesures d'engagement de la clientèle;
- l'exploitation de la relation positive avec les services frontaliers partenaires afin d'assurer un traitement rapide des passages; et
- les effets multiplicateurs de modernisation et d'innovation résultant de l'utilisation accrue et ciblée de technologies utiles.

L'exploitation de ponts internationaux est complexe et comprend la perception de péages, la gestion du trafic, l'inspection et l'entretien régulier des éléments d'actifs, des projets de renouvellement des immobilisations et les activités associées aux baux commerciaux. Un certain nombre de politiques et de questions d'exploitation sont suivies par un groupe interne afin de s'assurer que les interventions et la gestion des risques soient les plus efficaces et les plus efficaces possible.

À l'heure actuelle, la SPFL est autonome sur le plan de ses activités quotidiennes et demande l'appui de la Couronne, au besoin. L'objectif de la SPFL est de générer suffisamment de revenus pour couvrir ses activités quotidiennes et mettre en œuvre un programme de gestion des actifs axé sur les risques, tout en dégagant des excédents financiers de façon à répondre de façon responsable aux besoins actuels et futurs en capitaux des ponts, des approches et des installations. La SPFL prévoit d'inscrire au budget un excédent annuel d'environ 17 M\$, avant de comptabiliser les coûts d'amortissement. Ces fonds sont utilisés pour rembourser l'importante dette héritée et pour répondre aux besoins en matière de gestion des actifs.

États financiers consolidés Résultat global (en milliers de dollars)	Budget				
	2020	2021	2022	2023	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Péages et services	32 024	32 467	32 752	33 041	33 330
Contrats de location et permis	4 909	4 954	4 988	5 023	5 058
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	6 955	7 259	7 295	7 331	7 735
Intérêts	651	647	648	648	649
Autres	244	245	247	248	249
Total des produits	44 783	45 572	45 930	46 291	47 021
Exploitation	5 961	6 057	6 229	6 365	6 503
Charges liées au pont international des Mille-Îles	4 587	5 020	5 113	5 209	5 307
Entretien	6 070	5 724	5 843	5 963	6 133
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 295	3 412	3 484	3 556	3 631
Administration	7 732	7 871	8 009	8 150	8 293
Amortissement	18 408	18 714	18 985	18 895	19 156
Total des charges	46 053	46 798	47 663	48 138	49 023
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	(1 270)	(1 226)	(1 733)	(1 847)	(2 002)
Financement public	3 506	3 474	3 419	3 431	3 431
Charges d'intérêt	(3 889)	(3 501)	(3 041)	(2 597)	(2 161)
Résultat net (perte nette)	(1 653)	(1 253)	(1 355)	(1 013)	(732)

Perspectives du budget en capital

En 2020, la SPFL mettra en branle des projets d'immobilisations de l'ordre de 13,9 M\$, directement financés par les activités de la SPFL. Environ 80 % des projets financés par la SPFL seront réalisés sur le pont et l'esplanade du pont Blue Water à Point Edward. Ces projets portent sur certains éléments du plan directeur de cet emplacement. L'autre 20 % provient de la part de la SPFL dans des projets conjoints avec ses partenaires exploitants et d'autres travaux divers aux trois autres emplacements de la SPFL. De même, pour les années subséquentes, la majorité des projets d'immobilisations concernent les ponts et l'esplanade du pont Blue Water à Point Edward.

Budget en capital (en milliers de dollars)	Budget				
	2020	2021	2022	2023	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Financement interne					
Travaux de pavage, de réparation et de peinture au pont Blue Water	610	2 690	9 511	150	3 000
Équipement et systèmes électroniques au pont Blue Water	4 779	4 283	2 395	1 005	745
Amélioration de la conception et réfection de l'esplanade du pont Blue Water	4 927	630	350	200	-
Travaux de réparation au pont de Cornwall	968	184	257	419	230
Projets de peinture et d'entretien du pont Sault Ste. Marie	588	585	565	514	730
Amélioration et perception électronique des péages de Lansdowne	150	-	-	-	-
Réparations à l'esplanade et au pont canadien de Lansdowne	915	230	50	1 350	1 350
Acquisition de propriétés	500	-	-	-	-
Autres	500	525	551	579	608
Total	13 937	9 127	13 679	4 217	6 663

7.0 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

La Société des ponts fédéraux Limitée

31 mars 2019

CONTENU DE LA SECTION

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	31
Rapport de l'auditeur indépendant	32
État consolidé de la situation financière	36
État consolidé du résultat global	37
État consolidé des variations des capitaux propres	38
État consolidé des flux de trésorerie	39
Notes afférentes aux états financiers consolidés	40

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la SPFL et de la direction de sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Voici les éléments pour lesquels la direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants : les composantes et la durée de vie utile connexe des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que l'essai des tests de dépréciation, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux du personnel, le classement des contrats de location, le classement des partenariats, la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), le passif relatif au démantèlement et le passif relatif à l'assainissement de terrains contaminés. La direction de la SPFL est également responsable de toute autre information présentée dans le rapport annuel et il lui incombe de s'assurer que cette information est conforme, le cas échéant, à l'information et aux données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la SPFL a réalisé la consolidation des états financiers. La direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à la réglementation, aux statuts et aux règlements administratifs de la SPFL ainsi que de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil d'administration de la SPFL est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la SPFL et d'un administrateur qui est la première dirigeante de la SPFL. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la SPFL est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la SPFL ou de la SLSDC (le partenaire de la filiale en propriété exclusive de la SPFL). Le Conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de sa filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la SPFL. Le Conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la SPFL a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, le vérificateur général du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au Conseil d'administration de la SPFL (la société mère). Le comité d'audit de la SPFL a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, le vérificateur général du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la SPFL. Le vérificateur général du Canada est responsable d'auditer les états financiers consolidés et fait ensuite rapport de son travail. Le Conseil d'administration de la SPFL a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Natalie Kinloch, CPA, CA
Première dirigeante



Richard Iglinski, CPA, CMA
Directeur des finances

27 juin 2019

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au

cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2019

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes	31 mars 2019	31 mars 2018
		\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	9 054	5 024
Placements	9	19 988	25 816
Clients et autres débiteurs	10	1 258	2 731
Charges payées d'avance		847	631
Total des actifs à court terme		31 147	34 202
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	11	375 931	379 546
Immeubles de placement	12	19 399	20 083
Immobilisations incorporelles	13	77	18
Incitatif à la location du bailleur		235	250
Placements	9	3 000	5 600
Total des actifs non courants		398 642	405 497
Total de l'actif		429 789	439 699
Passif			
Passif à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs		3 706	5 478
Avantages sociaux		1 357	1 036
Provisions	14	6 047	-
Retenues de garantie	15	811	601
Produits reportés	16	2 490	2 561
Part à court terme des emprunts	17	2 419	3 494
Part à court terme des obligations à payer	18	5 191	4 863
Part à court terme du financement d'immobilisations reporté	19	3 535	3 400
Total des passifs à court terme		25 556	21 433
Passif à long terme			
Emprunts à payer	17	3 075	5 494
Obligations à payer	18	51 861	57 052
Avantages sociaux	20	7 247	6 450
Produits reportés	16	1 517	1 668
Financement d'immobilisations reporté	19	104 235	103 635
Provisions	14	-	6 292
Mesures incitatives à la location		252	251
Total des passifs à long terme		168 187	180 842
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale	21	-	-
Bénéfices non répartis		235 789	237 647
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		257	(223)
Total des capitaux propres		236 046	237 424
Total des capitaux propres et du passif		429 789	439 699
Passifs éventuels	25		
Engagements	26		

Approuvé par le conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes 3	2019	2018 (Redressé)
		\$	\$
Produits			
Péages et services		31 020	30 234
Contrats de location et permis		4 910	4 606
Échange de devises		-	888
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		6 038	5 913
Intérêts		640	570
Autres		175	420
Total des produits		42 783	42 631
Charges			
Exploitation		7 584	7 512
Charges liées au pont international des Mille-Îles		6 396	6 557
Échange de devises		-	780
Entretien		13 394	13 817
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		7 370	6 751
Administration		8 613	8 754
Total des charges	22	43 357	44 171
Résultat d'exploitation avant le financement public		(574)	(1 540)
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	19	3 395	2 657
Financement relatif à la responsabilité en matière de déclassement		-	702
Total du financement gouvernemental		3 395	3 359
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêt		(4 401)	(4 793)
Total du résultat hors exploitation		(4 401)	(4 793)
Perte nette		(1 580)	(2 974)
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains actuariels (pertes)	20	(278)	2 523
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements		(72)	(152)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de la juste par le biais des autres éléments du résultat global des placements		552	(38)
Total des autres éléments du résultat global (perte)		202	2 333
Perte globale pour l'exercice		(1 378)	(641)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
		\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017		238 098	(33)	238 065
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(2 974)	-	(2 974)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Perte actuarielle	20	2 523	-	2 523
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments au résultat global des placements		-	(152)	(152)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements		-	(38)	(38)
Total des autres éléments du résultat global (perte)		2 523	(190)	2 333
Total de la perte globale		(451)	(190)	(641)
Solde au 31 mars 2018		237 647	(223)	237 424
<i>Total du résultat global (perte) :</i>				
Perte nette		(1 580)	-	(1 580)
<i>Autres éléments du résultat global (perte) :</i>				
Gains actuariels	20	(278)	-	(278)
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments au résultat global des placements		-	(72)	(72)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements		-	552	552
Total des autres éléments du résultat global (perte)		(278)	480	202
Total de la perte globale		(1 858)	480	(1 378)
Solde au 31 mars 2019		235 789	257	236 046

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		\$	\$
Perte nette		(1 580)	(2 974)
Rectifications :			
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	19	(3 395)	(2 657)
Amortissement des immobilisations corporelles	11	16 717	15 153
Amortissement des immeubles de placement	12	684	742
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	8	11
(Gain) perte sur cession d'actifs		(13)	203
Perte à la vente de placements		72	-
Variation des avantages sociaux		840	1 616
Perte (profit) de change		(942)	475
		12 391	12 569
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		119	(153)
Incitatif à la location du bailleur		15	15
Charges payées d'avance		(216)	18
Fournisseurs et autres créditeurs		(595)	56
Retenues de garantie		-	(41)
Mesures incitatives à la location		1	(20)
Provisions	14	(245)	726
Produits reportés	16	(222)	(289)
		(1 143)	312
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		11 248	12 881
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paievements au titre d'immobilisations corporelles		(14 086)	(39 968)
Paievement au titre d'immeubles de placement		-	(168)
Paievements au titre d'immobilisations incorporelles		(67)	(3)
Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		5 484	37 161
Produit de cession d'immobilisations corporelles		30	-
Produit de la vente de placements		12 343	24 532
Achats de placements		(3 507)	(28 533)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		197	(6 979)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement des emprunts		(3 494)	(4 578)
Remboursement de la dette obligataire		(4 863)	(4 556)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(8 357)	(9 134)
Gains (pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		942	(475)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 030	(3 707)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		5 024	8,731
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice	8	9 054	5 024
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		656	599
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		4 275	4 813

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1er février 2015. Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), prévue par cette loi n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 6) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société fait aussi partie de deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMB »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. La Société détient et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vue octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la Loi maritime du Canada aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

- (a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient
 - (i) un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017; et
 - (ii) à partir du 1er janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique; et
- b) exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa (a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et continue de s'y conformer.

1. Pouvoirs et activités (suite)

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires; et
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 27 juin 2019.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Mode de présentation

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date de la mesure.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'elle exerce ses activités aux termes d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune;
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqué dans la note 6. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % de produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la méthode comptable des revenus ci-dessus, les revenus bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société.

Financement gouvernemental

La Société se finance au moyen de son propre résultat d'exploitation. Elle reçoit du financement fédéral public pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance précises, ainsi que pour le démantèlement d'actifs précis.

Le financement public est comptabilisé comme une créance lorsque la dépense correspondante est engagée. Le financement public en lien avec le passif relatif au démantèlement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice au cours duquel les travaux de démantèlement sont effectués plutôt qu'au moment où le passif relatif au démantèlement est comptabilisé.

Le financement public pour les immobilisations corporelles et immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement d'immobilisations reporté dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé, et le résultat figure à l'état consolidé du résultat global au même titre et pour les mêmes exercices que les actifs acquis à l'aide du financement public.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les marchandises. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, à l'exclusion du loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

Les produits des échanges de devises sont comptabilisés au moment où chaque transaction est conclue, où le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers ou les entreprises qui reçoivent les services. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens. L'encaisse au bureau de change est convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également comprise dans les produits des échanges de devises. Les produits des échanges de devises ont cessé en février 2018.

Les produits reportés sont les droits de péage payés à l'avance par les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance, qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IAS 17, *Contrats de location*, relatif à un contrat de location simple d'un locataire commercial, dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés à long terme.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

Présentation des charges par fonction

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 22. Les services par fonction sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 4 et 7);
- Échange de devises: charges se rapportant à l'exploitation du bureau de change à Point Edward. Ces charges sont comptabilisées jusqu'à la fermeture du bureau de change, qui a eu lieu le 28 février 2018;
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : La Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments financiers libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de revenus (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition et sont accessibles sur demande.

Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de la dépréciation et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont dépréciés sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	De 5 à 75 ans
Véhicules et matériel	De 5 à 33 ans
Bâtiments	De 10 à 70 ans
Améliorations d'immeubles	De 10 à 30 ans
Immeubles de placement	De 10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie, les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un revenu locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices de dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, les durées de vie utile des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la dépréciation, les durées de vie utile de ces actifs sont

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement et les bureaux de change (les activités des bureaux de change ont pris fin le 28 février 2018) représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être. Les activités liées aux ponts ne peuvent être assujetties à un test de dépréciation, car la juste valeur des actifs ou la valeur de vie utile ne peut pas être déterminée. Dans ces cas, les durées de vie utile des actifs sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il y a un indice de dépréciation, et des changements sont apportés aux durées de vie utile restantes sur une base prospective.

Éventualités et provisions

Les provisions reflètent le passif associé à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles de longue durée, comme des ponts et des routes, et d'autres structures, ainsi que l'assainissement de terrains contaminés.

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les coûts connexes aux provisions sont inscrits à l'actif et font partie du coût de l'actif à long terme démantelé ou restauré dans le cadre de l'assainissement environnemental, si l'actif à long terme est toujours en service. Ces coûts sont ensuite amortis selon le mode linéaire et répartis sur l'exercice allant jusqu'à la fin de la vie utile de l'actif concerné.

Après l'évaluation initiale de la provision, l'obligation peut être rajustée à la fin de chaque exercice pour tenir compte du passage du temps, des variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation et des hypothèses mises à jour, comme les taux d'actualisation. Si l'actif à long terme est toujours en service, toutes les variations ultérieures doivent être ajoutées ou diminuées du coût de l'actif à long terme correspondant. Par conséquent, une fois que l'actif à long terme correspondant a atteint la fin de sa durée de vie utile, toutes les variations ultérieures du passif doivent être comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Les coûts réels engagés pour la sortie de l'actif seront soustraits de la provision. Un gain ou une perte peut découler du règlement du passif.

Avantages sociaux

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations définies, et le coût de ce régime est partagé également entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de cotiser des montants plus élevés de façon volontaire. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure à long terme. Les gains et pertes actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations définies.

Les coûts des prestations définies sont classés comme suit :

- les coûts des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts; et
- les écarts actuariels, tant positifs que négatifs.

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations définies dans la fonction dans laquelle ces coûts sont engagés.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations définies de la Société. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite).

Avantages à court terme et autres avantages à long terme du personnel

Un passif est constaté pour les avantages à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages à court terme du personnel sont évalués au montant non actualisé des avantages qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs à court terme.

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages du personnel à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être déployées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés à l'emploi de l'organisation depuis une période de temps préétablie qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité constate les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués au coût amorti; et
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classement	Évaluation ultérieure
Placements	Juste valeur évaluée par le biais du résultat global	Juste valeur évaluée par le biais du résultat global
	Coût amorti	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti	Coût amorti
Retenues de garantie	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations à payer	Coût amorti	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser avec exactitude les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Les actifs évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global

Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

La SPFL évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la SPFL applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient constatées dès la comptabilisation initiale des créances.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat global est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment et constaté dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé comme un gain ou une perte.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

(iv) Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Incidence de l'adoption des nouvelles normes IFRS et des normes modifiées

La présente note explique l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, et de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, de la norme IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, ainsi que sur les états financiers consolidés et présentes également les nouvelles méthodes comptables appliquées depuis le 1^{er} avril 2018, lorsqu'elles diffèrent de celles appliquées au cours des périodes antérieures.

a) Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation des actifs financiers et à l'amortissement des actifs financiers. L'adoption de la norme IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais n'a pas donné lieu à des rectifications aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le 1^{er} avril 2018 (date de la première mise en œuvre de la norme IFRS 9), la direction a évalué quels modèles économiques s'appliquent aux actifs financiers détenus par le groupe et a classé ses actifs financiers dans les catégories de la norme IFRS 9 sur une base rétrospective.

Voici les principaux résultats de cette classification, évalués le 31 mars 2018 :

Actifs financiers	Valeur comptable	Classification en vertu de la norme IAS 39	Classification en vertu de la norme IFRS 9
Actifs à court terme	\$		
Placements	15 365	Disponibles à la vente	Juste valeur évaluée par le biais du résultat global
Placements	10 451	Détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	2 731	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs à long terme			
Placements	5 600	Détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti

Certains placements auparavant classés comme disponibles à la vente sont maintenant classés à leur juste valeur par le biais du résultat global, puisque le modèle économique de la Société doit être réalisé à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs. Il n'y a pas de différence entre la valeur comptable précédente et celle révisée, qu'il s'agisse de disponible à la vente ou de la juste valeur évaluée par le biais du résultat global; cette variation de la juste valeur est incluse dans les autres éléments du résultat global ou cumulatif. Par conséquent, au 1^{er} avril 2017 (à l'ouverture), il n'y a pas de modification des bénéfices non répartis, du cumul d'autres éléments du résultat global et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Les placements auparavant classés comme détenus jusqu'à l'échéance et les comptes clients et autres débiteurs auparavant classés comme prêts et créances sont maintenant classés au coût amorti puisque la SPFL a l'intention de détenir les placements et les comptes clients et autres débiteurs jusqu'à l'échéance afin de recouvrer les flux de trésorerie contractuels puisque ceux-ci consistent uniquement en des paiements de capital et d'intérêts sur le capital impayé. Il n'y a pas de différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable révisée et, par conséquent, il n'y a pas de modification des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (à l'ouverture) pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

3. Incidence de l'adoption des nouvelles normes IFRS et des normes modifiées (suite)

Tous les actifs financiers de la Société sont assujettis au nouveau modèle de pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 et, à ce titre, la Société a dû réviser sa méthode de dépréciation en conformité avec la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers. La révision de la méthode d'amortissement n'a pas donné lieu à une modification de la valeur comptable des actifs financiers au 1^{er} avril 2017 et au 31 mars 2018, ni des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (à l'ouverture) pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

L'application de la norme IFRS 9 a également eu une incidence sur les conventions d'appellation des postes d'autres éléments du résultat global comme présentées dans l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres ainsi que sur les conventions d'appellation utilisées dans les notes 9 et 27.

b) Incidence de l'adoption de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, remplace la norme IAS 18, *Revenus*, et les interprétations connexes sur les revenus. La norme IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu de la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'en vertu de la norme IFRS 18, ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages.

La Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective, ce qui a donné lieu à des modifications aux méthodes comptables, à des rectifications aux montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global relativement aux produits tirés du pont international des Mille-Îles, et à aucun changement à l'état consolidé de la situation financière.

Comptabilisation des produits

En vertu de la norme IFRS 18, les produits tirés des péages sont comptabilisés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés des échanges de devises sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. En vertu de la norme IFRS 15, les produits des péages et des services continuent d'être comptabilisés au moment où les véhicules passent par les postes de péage et les produits des échanges de devises continuent d'être comptabilisés au moment où la transaction est conclue. La note 16 présente les péages perçus et comptabilisés dans les produits de l'exercice en cours qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les péages perçus au cours des exercices précédents.

Pont international des Mille-Îles

La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles. Toutefois, les produits et les charges brutes étaient auparavant comptabilisés conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. En vertu de la norme IFRS 15, il a été déterminé que les produits devraient continuer d'être présentés sur une base brute, mais que les produits seraient comptabilisés lorsque les véhicules de tourisme ou les véhicules commerciaux traversent le pont plutôt que conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. Cela signifie que le calcul des produits s'effectue selon le taux de change en vigueur au moment où ils sont comptabilisés et non selon le taux de change défini dans l'accord international, qui correspond au taux de change au 28 février et au 31 août.

Il y a un reclassement de la perte du taux de change des charges liées au pont international des Mille-Îles et aux produits du pont international des Mille-Îles. Toutefois, ceci n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les états consolidés de la situation financière. Le tableau suivant présente l'incidence sur l'état consolidé du résultat global au 31 mars 2018 :

	\$	\$	\$
Produits – pont international des Mille-Îles	6 169	(256)	5 913
Total des produits	42 887	(256)	42 631
Charges – pont international des Mille-Îles	6 813	(256)	6 557
Total des charges	44 427	(256)	44 171

3. Incidence de l'adoption des nouvelles normes IFRS et des normes modifiées (suite)

Par conséquent, la note 22, Information supplémentaire sur les charges, a été mise à jour dans la mesure où la conversion des devises a été rectifiée à 104 \$ (auparavant évaluée à 360 \$) et la charge totale a été rectifiée à 44 171 \$ (auparavant évaluée à 44 427 \$). De plus, la note 7 a été créée pour fournir des renseignements supplémentaires sur les revenus qui n'ont pas encore été perçus par le pont international des Mille-Îles.

c) Incidence de l'adoption de la norme IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Cette nouvelle interprétation précise la façon de déterminer la date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change pour les transactions dans le cadre de la norme IAS 21, *Effet des variations des cours des monnaies étrangères* y compris le paiement ou la réception d'une contrepartie à l'avance. La Société reçoit les péages perçus d'avance et les contrats de location exploitation payés d'avance dans une devise pour lesquels les droits payés d'avance et les contrats de location exploitation sont convertis en dollars canadiens à la date à laquelle le paiement anticipé a été reçu et, par la suite, les produits tirés des droits et des contrats de location sont comptabilisés en dollars canadiens. Ceci est conforme à la nouvelle Interprétation selon laquelle la date de transactions qui détermine le taux de change permettant de comptabiliser les produits est le taux auquel le paiement anticipé a été reçu. Il n'y a pas de différence entre la valeur comptable antérieure du produit reporté et la valeur comptable révisée du produit reporté et, par conséquent, il n'y a pas de rectification des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1er avril 2017 (ouverture) pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

d) Incidence de l'adoption de la norme IAS 40, *immeuble de placement*

Cette norme a été révisée en vue d'y ajouter les modifications permettant de préciser qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des « immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation de la propriété et qu'il y a des indications attestant de ce changement — les changements d'intention de la direction dans l'utilisation du bien immobilier ne constituent pas une indication de ce changement d'utilisation. Étant donné que, par le passé, la Société a transféré des biens immobiliers depuis ou vers la catégorie des immeubles de placement en fonction de mesures observables, il n'y a aucune incidence sur la valeur comptable des immobilisations corporelles et des immeubles de placement.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Estimations et jugements

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes annexes portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques seront réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Évaluation des actifs à long terme

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

Régimes d'avantages sociaux du personnel

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

Contrats de location

La Société fait partie de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

Partenariats

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société fait partie des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société fait partie de deux partenariats qui constituent des entreprises

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme une rectification de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la Thousand Islands International Bridge (TIBA). Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

III a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 7 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Par conséquent, la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

Éventualités et provisions

- a) Responsabilité en matière de démantèlement : La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsque des travaux de démolition sont nécessaires pour apporter des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de travaux de démolition, les coûts seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démoli en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de travaux de démolition, les coûts seront incorporés dans le coût de l'actif démoli.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

- b) Terrains contaminés : lorsque la direction de la Société détermine que le passif d'un terrain contaminé doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, elle doit faire preuve de jugement afin d'évaluer si la Société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation. Si la direction détermine que les trois conditions précédentes sont remplies, une provision est comptabilisée pour l'obligation. Une autre solution consiste à divulguer l'élément de passif dans les notes des états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions précédentes n'est pas remplie, à moins que la possibilité d'une sortie soit considérée comme peu probable.
- c) Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. Contrairement à l'exercice précédent, l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ne comportait pas d'obligations de ce type.

5. Modifications futures des méthodes comptables

Les normes et modifications comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de ces normes et modifications sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre ces normes et modifications en place dès leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 16, Contrats de location :

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), pour remplacer la norme IAS 17, *Contrats de location*, et la norme IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats et de fournir l'information à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La date d'entrée en vigueur de cette norme concerne les exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise si la norme IFRS 15 a aussi été appliquée.

Définition de l'importance relative des normes IAS 1 et IAS 8

La norme IAS 1, *Présentation des états financiers* et la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ont été modifiées afin de préciser la définition du terme « importance relative » et la manière dont celui-ci doit être appliqué. En outre, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Les modifications visent à assurer la cohérence de la définition pour l'ensemble des normes IFRS. La date d'entrée en vigueur de cette modification concerne les exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2020, une adoption anticipée étant cependant autorisée.

6. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la SLSDC afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la SLSDC nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la SLSDC. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat gouvernemental CPIVM. La quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la SIBC revenant à la Société est ajustée pour tenir compte de la différence entre la distribution des capitaux propres de la Société et celle du partenaire américain, la SLSDC, d'une somme de 2 929 \$ (2 988 \$ en 2018). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie de 1 % à 1,42 % (1,14 % à 1,20 % en 2018) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

7. La Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à un accord binational avec la Société. Conformément à la nature de la structure de cet accord, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 28 février et le 31 août.

Au 31 mars 2019, la Société doit percevoir des produits d'exploitation auprès de la TIBA qui s'élèvent à 3 129 \$ (2 894 \$ en 2018), tandis qu'elle doit lui verser 3 296 \$ (3 246 \$ en 2018) en coûts d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges, (et les acquisitions d'immobilisations corporelles de 24 \$ (664 \$ en 2018)) pour le semestre terminé le 28 février, de 310 \$ (1 174 \$ en 2018) est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs et un montant de 120 \$ (158 \$ en 2018) est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs pour le mois de mars.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie	2 797	4 736
Équivalents de trésorerie	6 257	288
Total en trésorerie et équivalents de trésorerie	9 054	5 024

9. Placements

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Placements comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	6 964	16 051
Total des placements comptabilisés au coût amorti	6 964	16 051
Placements comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global		
Obligations du gouvernement du Canada	2 015	1 938
Obligations provinciales	6 155	6 233
Obligations de sociétés privées	7 854	7 194
Total des placements comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global	16 024	15 365
Total des placements	22 988	31 416
Moins : part à court terme	19 988	25 816
Part à long terme	3 000	5 600

La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 437 jours (467 jours en 2018), et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 2,05 % (1,55 % en 2018). La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 5,58 ans (5,97 ans en 2018), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 2,42 % (2,44 % en 2018).

10. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	397	1 737
Créances commerciales	861	994
Total des clients et autres débiteurs	1 258	2 731

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017	14 500	228 617	24 125	102 331	22 462	64 976	457 011
Ajouts	-	33	115	-	242	30 982	31 372
Cessions	-	(123)	(108)	(4 820)	-	(203)	(5 254)
Transferts	148	32 275	5 964	47 079	4 714	(90 595)	(415)
Solde au 31 mars 2018	14 648	260 802	30 096	144 590	27 418	5 160	482 714
Ajouts	143	62	655	82	6	12 517	13 465
Ajustements	-	-	(346)	-	-	-	(346)
Cessions	-	-	(301)	(2 291)	(606)	(8)	(3 206)
Transferts	-	5 970	685	1 251	544	(8 450)	-
Solde au 31 mars 2019	14 791	266 834	30 789	143 632	27 362	9 219	492 627

Amortissement cumulé	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017	-	44 650	11 990	22 522	14 146	-	93 308
Élimination à la cession d'actifs	-	(123)	(108)	(4 790)	-	-	(5 021)
Transferts	-	16	(65)	(240)	17	-	(272)
Amortissement	-	8 212	1 723	4 393	825	-	15 153
Solde au 31 mars 2018	-	52 755	13 540	21 885	14 988	-	103 168
Élimination à la cession d'actifs	-	-	(292)	(2 291)	(606)	-	(3 189)
Amortissement	-	9 995	1 629	4 213	880	-	16 717
Solde au 31 mars 2019	-	62 750	14 877	23 807	15 262	-	116 696

Net book value, au 31 mars 2019	14 791	204 084	15 912	119 825	12 100	9 219	375 931
Valeur comptable nette, au 31 mars 2018	14 648	208 047	16 556	122 705	12 430	5 160	379 546

Au 31 mars 2018, la SPFL a révisé la durée de vie utile estimée du pavage et de la peinture au pont Blue Water ainsi que celle du toit d'un bâtiment à Point Edward. Ces changements apportés à la durée de vie utile sont considérés comme des changements d'estimations comptables et ont été appliqués sur une base prospective à compter du 1^{er} avril 2018. Ces changements dans la durée de vie utile entraînent une augmentation de la charge d'amortissement annuelle s'élevant à 1 871 \$ (1 750 \$ pour les ponts et routes et 121 \$ pour les bâtiments) et une diminution de la charge d'amortissement annuelle de 994 \$ (ponts et routes), en plus d'avoir une incidence sur l'exercice terminé le 31 mars 2019 ainsi que sur tous les exercices se terminant d'ici le 31 mars 2073, l'exercice en cours se voyant attribué la plus forte augmentation de la charge d'amortissement.

12. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
Coût	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017	24 909
Ajouts	168
Cessions	(116)
Transferts	405
Solde au 31 mars 2018	25 366
Ajouts	-
Cessions	(8)
Transferts	-
Solde au 31 mars 2019	25 358
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	4 386
Transferts	271
Cessions	(116)
Charges d'amortissement	742
Solde au 31 mars 2018	5 283
Transferts	
Cessions	(8)
Charges d'amortissement	684
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	5 959
Net book value, March 31, 2019	19 399
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	20 083

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, les produits locatifs comptabilisés à titre de « contrats de location et permis » se chiffraient à 4 771 \$ (4 422 \$ en 2018). Un loyer conditionnel de 2 962 \$ (2 910 \$ en 2018) est compris dans les produits locatifs. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 mars 2019.

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf dans le cas de la juste valeur du terrain qui a été établie à l'interne. La juste valeur de 24 766 \$ (25 010 \$ en 2018) a été établie au 31 mars 2017 ou au 31 mars 2018, et extrapolée au 31 mars 2019 au moyen de l'indice des prix à la consommation et ajustée en fonction de l'obsolescence. La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, tout en déduisant l'obsolescence et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

13. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	
	\$
Coût	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	1 028
Ajouts	3
Cessions	(712)
Transferts	10
Solde au 31 mars 2018	329
Ajouts	67
Cessions	-
Transferts	-
Solde au 31 mars 2019	396
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	1 012
Charges d'amortissement	11
Cessions	(712)
Solde au 31 mars 2018	311
Charges d'amortissement	8
Cessions	-
Solde au 31 mars 2019	319
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	77
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	18

La Société n'est propriétaire d'aucunes immobilisations incorporelles développées à l'interne.

14. Provisions

	Cornwall ⁱ	Sault Ste. Marie ⁱⁱ	Lansdowne ⁱⁱ	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017	4 194	161	1 211	5 566
Désactualisation des intérêts	96	-	14	110
Autres provisions comptabilisées	2 002	(20)	(705)	1 277
Réductions découlant de paiements	-	(141)	(520)	(661)
Solde au 31 mars 2018	6 292	-	-	6 292
Désactualisation des intérêts	167	-	-	167
Provisions comptabilisées ajoutées (réduites)	(377)	-	-	(377)
Réductions découlant de paiements	(35)	-	-	(35)
Solde au 31 mars 2019	6 047	-	-	6 047
Moins : part à court terme	6 047	-	-	6 047
Part à long terme	-	-	-	-

- i. La provision a trait à la dernière phase des travaux de démolition du pont à haute travée à Cornwall. Dans l'exercice 2018, la direction avait estimé que les flux de trésorerie non actualisés s'élèveraient à 6 448 \$. Au cours de l'exercice 2019, les contrats conclus avec les parties externes pour terminer la démolition et les flux de trésorerie non actualisés s'élèvent à 6 159 \$. Les flux de trésorerie ont été actualisés à un taux qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent ainsi que du risque relatif propre au passif, soit à un taux de 2,75 % (2,65 % en 2018).
- ii. Les projets à Sault Ste. Marie et Lansdowne se sont terminés au cours de l'exercice 2018.

15. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. La majeure partie des retenues de garantie concerne l'installation automatisée du programme de péage à Point Edward et les travaux de modification à l'esplanade de Pont Edward et l'infrastructure de la route internationale à Cornwall.

16. Produits reportés

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Contrats conclus avec des clients		
Cartes de débit	63	67
Jetons et billets pour véhicules de tourisme	453	522
Véhicules commerciaux/navetteurs	1 765	1 785
Total des contrats conclus avec les clients	2 281	2 374
Locations		
Locations d'installations payées d'avance, à court terme	209	187
Locations d'installations payées d'avance, à long terme	1 517	1 668
Total des locations	1 726	1 855
Total des produits reportés	4 007	4 229
Moins: tranche à court terme	2 490	2 561
Part à long terme	1 517	1 668

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, les jetons ou billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les péages perçus et comptabilisés comme produits de l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les péages perçus au cours des exercices précédents.

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Solde en début d'exercice	2 374	2 512
Péages perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits	1 401	1 485
Péages reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits	(1 494)	(1 623)
Solde en fin d'exercice	2 281	2 374

17. Emprunts à payer

Au 31 mars	2019 Valeur comptable	2018 Valeur comptable
	\$	\$
Facilité à terme de 15 000 \$ payable chaque mois		
4 000 \$ à un taux fixe de 3,81 % jusqu'au 27 juillet 2018	-	3 273
3 000 \$ à un taux fixe de 2,85 % jusqu'au 27 juillet 2019	2 294	2 395
4 000 \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	3 200	3 320
Total des emprunts à payer	5 494	8 988
Moins : part à court terme	2 419	3 494
Part à long terme	3 075	5 494

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

Au 31 mars	Principal	Interest	2019 Total
	\$	\$	\$
2020	2 419	161	2 580
2021	132	133	265
2022	2 943	43	2 986
	5 494	337	5 831

La Société dispose d'une (2018-une) facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 15 000 \$ (15 000 \$ en 2018). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif à long terme dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 18). Au 31 mars 2019, une somme totale de 5 494 \$ (8 988 \$ en 2018), prélevée en deux tranches, restait due sur cette facilité. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de rembourser ces tranches au moment de leur renouvellement. Ces paiements ont été indiqués comme des paiements de capital dans le tableau précédent.

18. Obligations à payer

Au 31 mars	2019 Valeur comptable	2018 Valeur comptable
	\$	\$
Obligations de série 2002-1 arrivant à échéance		
le 9 juin 2027, payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet	57 052	61 915
Total des obligations à payer	57 052	61 915
Moins : part à court terme	5 191	4 863
Part à long terme	51 861	57 052

18. Obligations à payer (suite)

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

Au 31 mars	Principaux	Intérêts	2019 Total
	\$	\$	\$
2020	5 191	3 695	8 886
2021	5 540	3 346	8 886
2022	5 914	2 972	8 886
2023	6 312	2 574	8 886
2024	6 737	2 149	8 886
Par la suite	27 358	3 743	31 101
	57 052	18 479	75 531

La Société a émis des obligations à revenu de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement gouvernemental.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conforme à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) sauf dans le cas d'emprunts résultant de variations de la valeur à la résiliation de contrats d'échange et dans le cas d'obligations relatives à un prix d'achat dont le montant total demeure en tout temps inférieur ou égal à 2 000 \$, la Société doit s'abstenir de contracter ou de prendre en charge des dettes additionnelles ou d'en être responsable d'une quelconque façon à moins que ce soit en vertu d'un acte de fiducie supplémentaire. Au 31 mars 2019, la Société n'est partie à aucun contrat d'échange en vigueur (néant en 2018).
- iv) obligations à payer (suite) La valeur consolidée des emprunts, des dettes subordonnées et des obligations relatives à un prix d'achat ne dépasse pas les limites imposées à la Société sur le montant des emprunts impayés.

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

19. Financement d'immobilisations reporté

La Société a reçu et continue de recevoir du financement du gouvernement du Canada pour certains de ses grands projets d'investissement. Dans l'état consolidé de la situation financière, ce financement est comptabilisé comme un financement d'immobilisations reporté correspondant au montant des biens amortissables. La comptabilisation de ce financement en résultat net est limitée, pour chaque exercice, aux mêmes taux d'amortissement que ceux indiqués à la note 2.

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Solde en début d'exercice	107 035	82 649
Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations	4 130	27 043
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	(3 395)	(2 657)
Solde en fin d'exercice	107 770	107 035
Moins : part à court terme	3 535	3 400
Part à long terme	104 235	103 635

20. Avantages sociaux

Prestations de retraite

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations définies dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2018). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 361 \$ (403 \$ en 2018).

En outre, les employés de la CPIVM participent au *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (le « Régime »). Conformément au Régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2018) pour tous les employés. La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 51 \$ (50 \$ en 2018) au cours de l'exercice.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. La SSMBA doit verser des cotisations au régime de retraite à prestations définies en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations définies, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4,0 % de la paie, et égaliser toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3,0 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime de la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'État. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 307 \$ (321 \$ en 2018).

Les cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'État du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

Autres avantages

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2019. Au cours de l'exercice 2018, la Société a révisé les critères d'admissibilité, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'employés admissibles.

20. Avantages sociaux (suite)

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Obligation au titre des prestations déterminées	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2017	7 490	83
Coût des services rendus	371	5
Coût des services rendus antérieurs	868	8
Coût financier	297	3
(Gains) pertes actuariels – autres	(957)	(16)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses démographiques	456	(5)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	(2 022)	-
Avantages sociaux versés	(128)	(3)
Solde au 31 mars 2018	6 375	75
Coût des services rendus	396	6
Coût financier	242	3
(Gains) pertes actuariels – autres	(3)	(4)
(Gains) pertes actuariels – hypothèses démographiques	-	-
(Gains) pertes actuariels – hypothèses financières	281	1
Avantages sociaux versés	(114)	(11)
Solde au 31 mars 2019	7 177	70

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 7 247 \$ (6 450 \$ en 2018).

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Gains (pertes) actuariels survenus au cours de l'exercice	(278)	2 523

20. Avantages sociaux (suite)

Voici les avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au résultat net en cours d'exercice :

Au 31 mars	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	395	6
Coût financier	242	3
Gains actuariels	-	(3)
Dépenses nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice	637	6

Au 31 mars	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	371	5
Coût des services antérieurs rendus	868	8
Coût financier	297	3
Gains actuariels	-	(21)
Dépenses nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice	1 536	(5)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages se présentent comme suit :

Au 31 mars	2019	2018
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	3,40%	3,60%
Taux d'actualisation, coût des prestations	3,60%	3,80%
Avantages sociaux du personnel (suite)		
Inflation générale	2,50%	2,50%
Soins dentaires et de soins de la vue	4,50%	4,50%
Programme d'aide aux employés	2,50%	2,50%
Programme d'aide aux employés	Amélioration du taux de mortalité en 2017 AM – 2017 (2018 – AM en 2017)	

Au 31 mars 2019, le taux d'inflation présumé relatif aux coûts des soins de santé s'établissait à 6,6 % par année (6,8 % en 2018), et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4,5 % (4,5 % en 2018) à l'exercice 2027-2028 (2027-2028 en 2018).

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 19 ans (19 ans en 2018).

20. Avantages sociaux (suite)

Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations définies :

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 178)	(1 111)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 571	1 476
Mortalité future – augmentation de l'âge d'un an	(276)	(260)
Mortalité future – diminution de l'âge d'un an	282	265
Tendances des taux – augmentation de 1 %	1 351	1 276
Tendances des taux – diminution de 1 %	(1 048)	(993)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

21. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

22. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice terminé le 31 mars	2019	2018 (Redressé*)
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	16 717	15 153
Salaires et avantages sociaux des employés	16 055	17 097
Biens et services	5 569	4 360
Réparations et entretien	3 231	2 842
Services professionnels	1 467	1 658
Amortissement des immeubles de placement	684	742
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	11
Perte à la cession d'actifs	-	203
Conversion de devises	-	104
Mise hors service	(374)	2 001
Total des charges	43 357	44 171

* Note 3b

23. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages du personnel sont présentées à la note 20, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 9.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

Les charges engagées auprès d'entités liées à une autorité publique sont constituées du remboursement de frais associés à des projets de l'exercice précédent, des frais de construction, des frais juridiques et des frais d'administration. Les produits provenant d'entités liées à une autorité publique sont principalement constitués du financement public lié aux projets de construction d'une installation de l'ASFC.

Au cours de l'exercice, la Société mère a comptabilisé un financement public de 4 130 \$ (27 745 \$ en 2018). Au 31 mars 2019, la Société mère a comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de 397 \$ (1 737 \$ en 2018).

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	1 121	1 093
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	119	78
Total	1 240	1 171

24. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces boutiques au cours de la période totalisent 2 962 \$ (2 910 \$ en 2018). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Moins d'un an	1 140	1 156
Entre un et cinq ans	2 522	3 344
Plus de cinq ans	36	84
Total	3 698	4 584

25. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse, ou fait partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et où il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est consignée aux états financiers consolidés. Au 31 mars 2019, il y avait deux réclamations déposées par des employés actuels et passés à l'égard de la Société. La direction est d'avis que le règlement de ces réclamations n'entraînera pas de passif important pour la Société. Le calendrier des sorties de trésorerie relatif à ces réclamations est incertain puisqu'il dépend de l'issue d'événements particuliers, y compris, sans s'y limiter, la durée des procédures judiciaires.

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat de perception des péages du pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

26. Engagements visant des dépenses

- a) La société a des engagements totalisant 6 045 \$ (8 468 \$ en 2018), notamment :
- des contrats administratifs de 331 \$ (771 \$ en 2018) pour la vérification interne, services Internet et autres contrats;
 - des contrats de projets d'investissement de 2 295 \$ (3 378 \$ en 2018) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
 - des contrats d'entretien de 1 049 \$ (1 564 \$ en 2018);
 - un contrat de location de 2 370 \$ (2 755 \$ en 2018) pour la location des bureaux d'Ottawa.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services, dont les durées sont de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Moins d'un an	3 019	4 702
Entre un et cinq ans	656	1,011
Plus de cinq ans	-	-
Total	3 675	5 713

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Moins d'un an	298	303
Entre un et cinq ans	1 210	1 230
Plus de cinq ans	862	1 222
Total	2 370	2 755

Le contrat de location des locaux à bureaux ne contient pas d'option de renouvellement.

27. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la part à court terme des emprunts à payer et de la part à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	Valeur	Coût	2019 Niveau
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements – la juste valeur par le biais du résultat global	16 024	16 024	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	6 964	6 964	Niveau 1
Emprunts à payer	5 401	5 494	Niveau 2
Obligations à payer	66 495	57 052	Niveau 2

Au 31 mars	Value	Cost	2018 Level
	\$	\$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements - la juste valeur par le biais du résultat global	15 365	15 365	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	16 043	16 051	Niveau 1
Emprunts à payer	8 994	8 988	Niveau 2
Obligations à payer	72 203	61 915	Niveau 2

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

La juste valeur des placements est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2019 (néant en 2018). Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

27. Instruments financiers (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésorerie soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésorerie dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	2019 Depuis 1 an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	3 706	2 469	1 237	-
Retenues de garantie	811	39	426	346
Dette à long terme	81 362	108	11 358	69 896
Total	85 879	2 616	13 021	70 242

Au 31 mars	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	2018 Depuis 1 an
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	5 478	4 018	1 460	-
Retenues de garantie	601	68	533	-
Dette à long terme	93 997	170	12 463	81 364
Total	100 076	4 256	14 456	81 364

27. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2019 ne serait pas significative.

Certaines justes valeurs par le biais du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par le biais du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 5,6 ans (6 ans en 2018). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2019 ne serait pas significative.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence importante sur les produits de péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que les volumes ne seraient pas affectés par le taux de change, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 127 \$ (125 \$ en 2018) en revenus comptabilisés tirés des péages. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la SPFL est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2019, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 1 010 \$ (1 646 \$ en 2018). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2019 ne serait pas significative. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les taux de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant. En 2019, la Société a investi une partie importante de son excédent de trésorerie en dollars américains, soit 3 208 \$, dans des dépôts à terme en dollars américains compris dans les équivalents de trésorerie (103 \$ en 2018 compris dans les placements). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2019 ne serait pas significative.

Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2018), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

8.0 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2019)

Poste Vacant	<i>Président du Conseil</i>
Rick Talvitie	<i>Vice-président du Conseil</i>
Pascale Daigneault	<i>Administratrice</i>
Karen June Hill	<i>Administratrice</i>
Natalie Kinloch	<i>Administratrice</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Administratrice</i>
Andrew Travis Seymour	<i>Administrateur</i>

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Andrew Travis Seymour	<i>Président</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Administratrice</i>
Rick Talvitie	<i>Administrateur</i>

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Pascale Daigneault	<i>Présidente</i>
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	<i>Administratrice</i>
Karen June Hill	<i>Administratrice</i>

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch, CPA, CA	<i>Première dirigeante</i>
Thye Lee, M. Ing, P. Ing	<i>Vice-président, Ingénierie et construction</i>
Anthony Pickett	<i>Dirigeant principal des services corporatifs</i>
Richard Iglinski, CPA, CMA	<i>Directeur des finances</i>



8.0 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS (suite)

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2019)

Micheline Dubé	<i>Présidente</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-présidente</i>
Natalie Kinloch	<i>Administratrice</i>
Thomas Lavigne	<i>Administrateur</i>
Kevin O'Malley	<i>Administrateur</i>
Jacques E. Pigeon, c.r.	<i>Administrateur</i>
Nancy Scott	<i>Administratrice</i>
Thye Lee	<i>Administrateur</i>

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION

Micheline Dubé	<i>Présidente</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Administratrice</i>

COMITÉ D'AUDIT

Nancy Scott	<i>Présidente</i>
Natalie Kinloch	<i>Administratrice</i>
Jacques E. Pigeon, c.r.	<i>Administrateur</i>

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Micheline Dubé	<i>Présidente</i>
Carrie Mann-Lavigne	<i>Vice-présidente</i>
Natalie Kinloch	<i>Première dirigeante</i>
Nancy Scott	<i>Trésorière adjointe</i>
Wade Dorland	<i>Directeur du pont</i>



BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

SIÈGE SOCIAL D'OTTAWA

200, rue Metcalfe, bureau 55
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
1 866 422-6346
(613) 366-5074
(613) 366-5174
www.pontsfederaux.ca / info@societedesponts.ca

BUREAU DU PONT BLUE WATER

1555, boulevard Venetian
Point Edward (Ontario) N7T OA9
1 866 422-6346
(519) 336-2720
(519) 336-7622
Joe Dedecker, directeur du pont

FILIALE

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200, route internationale d'Akwesasne
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7
(613) 932-6601
(613) 932-9086
www.cpivm.ca
Wade Dorland, directeur du pont

PARTENAIRES

SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY

934 Bridge Plaza
Sault Ste. Marie (Michigan) 49783
(705) 942-4345
www.saultbridge.com
Peter Pertäinen, directeur du pont

THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

C.P. 10
Lansdowne (Ontario) K0E 1L0
(315) 482-2501
(315) 482-5925
www.tibrIDGE.com
Robert Horr, directeur général